Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville | Commune mixte de Plateau de Diesse | Commune de Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Municipalité de La Neuveville

MISE AU CONCOURS

Pour l'agence AVS régionale, comprenant 3 communes, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une :

COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIF/VE

Degré d'occupation : 60 %

Entrée en fonction : Dès que possible.

Mission:
Vous assisterez la direction de l'agence AVS régionale. Vous exécuterez et formulerez les tâches administratives inhérentes aux branches des assurances sociales AVS, AI, APG, PC, AF, AE, AC, PP et AA.

Exigences:
Vous disposez d'un diplôme d'employé/e de commerce ou pouvez justifier d'une formation jugée équivalente. Vous êtes au bénéfice d'un certificat de généraliste en assurances sociales. Vous avez quelques années d'expérience professionnelle. Des connaissances spécifiques dans le domaine d'activité d'une agence AVS seraient un avantage. Vous avez un sens inné pour l'organisation. Vous êtes apte à travailler de façon indépendante. Vous êtes ouvert/e à la collaboration interservices. Vous êtes de langue maternelle française et avez des connaissances de l'allemand. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement C.

Traitement: selon échelle des traitements du personnel communal

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au :

Conseil municipal
Ressources humaines
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Jusqu'au 26 avril 2022

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme C. Troehler, préposée, par téléphone, au 032/752.10.40.

La Neuveville, avril 2022 — Le Conseil municipal

LA NEUVEVILLE

Municipalité de La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

032 752 10 00
www.laneuveville.ch

LA NEUVEVILLE

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

MISE AU CONCOURS

Pour le service de l'équipement, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une :

CONTREMAÎTRE ELECTRICIEN/NE

Degré d'occupation : 100 %

Entrée en fonction : 1er septembre 2022 ou à convenir.

Mission :
En tant que contremaître électricien/ne dans le domaine de la distribution d'électricité MT-BT-EP, vous devrez assurer, au sein d'une équipe polyvalente, la construction, l'entretien et le démontage des lignes souterraines. Vous devrez gérer et planifier les chantiers MT-BT-EP et la réalisation de travaux variés dans le cadre de projets de la mobilité routière au niveau de l'énergie et du Smart metering. Vous devrez également assurer la suppléance du chef d'exploitation.

Exigences :
Vous êtes en possession d'un CFC d'électricien/ne de réseau ou d'une formation jugée équivalente. Vous avez au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des réseaux de distribution. Vous maîtrisez les outils informatiques courants (MS Office « utilisateur »). Vous bénéficiez du permis de conduire de catégories B et BE. Vous êtes apte à travailler au sein d'une petite équipe et avez le sens des responsabilités. Vous êtes à même d'entretenir de bonnes relations avec l'ensemble des usagers, de faire preuve d'amabilité et de disponibilité. Participation au service de piquet.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au : Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville **jusqu'au 26 avril 2022**.

Renseignements : vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. S. Gallet, chef d'exploitation (079/909.52.49).

La Neuveville, avril 2022 — Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : M. Frédéric Rollier, Ch. des Rives 74, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Sambiagio Steve, architecte HES, Rue du Pont-de-Vaux 30, 2525 Le Landeron.

Emplacement : parcelle no 26, au lieu-dit : "Rue de la Gare 1", commune de La Neuveville.

Projet : demande après coup pour la construction d'une terrasse permanente extérieure en bois/PVS délimitée par des bacs à fleurs/plantes et pose d'un store en façade Sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier "Vieille Ville".

Recensement arch. : bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti A.

Dérogations : art. 80 LR et 5.2.3 RPQ "Vieille Ville".

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 mai 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 avril 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE - AGENCE AVS REGIONALE

L'agence AVS est exceptionnellement fermée la semaine du
19 avril 2022 au 22 avril 2022.

En cas d'urgence :
- AVS : Veuillez vous adresser à la caisse de compensation du canton de Berne au 031 379 79 79 ;
- AI : Veuillez vous adresser à l'Office AI du canton de Berne au 058 219 71 11.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

AGENCE AVS

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE / SERVICE DE L'EQUIPEMENT

Aux habitants de La Neuveville / Information

Actuellement, les travaux de remplacement de l'éclairage public de notre commune sont en cours. Les luminaires actuels seront tous remplacés par de nouvelles lampes LED. Pour réaliser ces travaux, la mise sous tension de l'éclairage est nécessaire par quartier.

Ces travaux devraient durer jusqu'à la fin de l'année 2022.

Nous remercions la population pour sa compréhension face à d'éventuels désagréments momentanés.

SELN / Service de l'équipement / La Neuveville

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE
du mercredi 23 mars 2022

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 23 mars 2022, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence: Mme Joëlle Moeckli

Procès-verbal: Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

Mme J. Moeckli, présidente, PSN : ouvre la séance. Elle salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse ainsi que les citoyens présents à cette séance. Elle indique: *"Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette séance du Conseil général. C'est un honneur pour moi d'entamer cette présidence, aux côtés de Mme Céline Känel. Pour commencer, j'aimerais prendre le temps de revenir sur les évènements en Ukraine au vu de l'ampleur de la crise humanitaire et des répercussions globales sur le plan politique, économique, social et sécuritaire. Je conclurai ensuite sur l'impact de cette situation à La Neuveville et l'enjeu que cela représente pour nous, élus locaux. En Ukraine, des femmes et des hommes ont vu leur vie basculer d'un jour à l'autre. Plusieurs normes de droit international ont été violées, notamment la Charte des Nations Unies qui prévoit le respect de l'intégrité territoriale des Etats et l'interdiction du recours à la force, mais aussi les Conventions de Genève, qui prohibent les attaques militaires visant intentionnellement des populations civiles et leurs biens. Six millions d'Ukrainiens se sont déplacés à l'intérieur de leur pays et plus de trois millions ont pris l'exil. A l'heure actuelle, de nombreuses personnes manquent de biens de première nécessité et sont affectées psychologiquement. J'imagine que, comme moi, vous avez été touchés par le courage de la population ukrainienne qui s'est organisée et unie pour protéger des vies et défendre la nation. J'ai également une pensée pour les citoyens et citoyennes russes qui prennent des risques considérables pour exprimer leur indignation contre les actions menées par le gouvernement russe. En discutant avec les Neuvevillois-e-s, je constate que nous sommes tous marqués par la proximité du conflit. "Une nouvelle guerre en Europe, comment est-ce possible ? N'a-t-on tiré aucun enseignement des précédents conflits ? "Impuissants, nous sommes des milliers à nous demander comment nous pourrions aider ces personnes qui fuient la violence ? Je souhaite par ailleurs souligner l'impact de cette guerre chez nous, car il n'est pas anodin. La hausse des prix du carburant et du gaz nous affecte d'ores et déjà et le risque de pénuries, notamment énergétiques voire alimentaires plane. Certains Neuvevillois sont préoccupés, voire inquiets. "Serons-nous en sécurité en cas d'élargissement du conflit armé au niveau régional voire en cas de recours à la force nucléaire ? ". Compétents en la matière, la Confédération et les cantons traitent ces questions. A ce sujet, je vous renvoie sur le site internet www.laneuveville.ch, dans la rubrique des "Actualités communales". Vous y trouverez une publication du Conseil municipal au sujet de la Guerre en Ukraine. Celle-ci relaie des informations pratiques de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne, ainsi que l'Office fédéral de protection de la population. J'en profite pour saluer les Conseillers municipaux pour leur suivi de l'évolution de la situation, en coordination avec les communes du Jura bernois et de Bienne. Par ailleurs, je souhaite également saluer les citoyen-ne-s Neuvevillois-e-s, qui, à l'image du peuple Suisse, se sont montrés très solidaires en faisant des dons à des associations et en organisant bénévolement des collectes. Des réfugié-e-s ukrainien-ne-s sont d'ores et déjà arrivé-e-s à La Neuveville et je salue les personnes qui se sont portées volontaires pour les accueillir chez elles et les aider à s'intégrer. En conclusion, les répercussions que je viens de citer démontrent une fois de plus que le global et le local sont interconnectés au même titre que d'autres thématiques telles que les mouvements sociaux en faveur de l'égalité, l'écologie, la santé etc.. Quels enjeux représentent ces évènements pour nous, membres du Conseil général? Premièrement, je pense que nous partageons la responsabilité collective de suivre la situation et ses conséquences, d'être attentifs aux interrogations de la population neuvilloise à ce sujet et de soutenir les initiatives locales. Deuxièmement, il me semble important de rappeler que la paix, la démocratie et la prospérité dans le monde commencent aussi par les parlements communaux, dans le respect des opinions de chacun-e et de la diversité. Elle continue par le fait que les gens s'engagent pour le bien commun, au-delà des frontières. Dans ce sens, je me réjouis que nous continuions ensemble, dans le cadre de cette assemblée à cultiver ces normes et ces valeurs qui nous sont chères, à travers le dialogue, l'unité et la cohésion pour le bien de La Neuveville et de ses habitant-e-s. Il est temps à présent de céder la parole au Chancelier pour l'appel."*

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021
3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour la mise en conformité et la réorganisation des locaux de l'école primaire : décision (A. Kurth/L. Glatz)
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 269'000.- TTC pour le financement de la modification et de la rénovation du système d'évacuation des eaux usées aux Marnins : décision (C. Ferrier)
5. Crédit d'engagement pluriannuel (2 ans) de CHF 363'500.- TTC pour l'assainissement des 2 stations transformatrices «Vichon» et «Plage» et le remplacement de l'alimentation en moyenne tension de la station «Plage» – Décompte final : information (A. Schleppy)
6. Crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour l'assainissement partiel du réseau basse tension à St-Joux et au Chemin des Rives – Décompte final : information (A. Schleppy)
7. Crédit d'engagement pluriannuel (2019-2021) de CHF 357'887.10 TTC pour la planification et la mise à niveau du réseau multimédia – Décompte final : information (A. Schleppy)
8. Crédit d'engagement de CHF 230'000.- TTC pour la mise en provisoire des lignes MT 16 kV comprenant un Groupe électrogène de 100 kVA sur remorque pour la station transformatrice «Ruveau» – Décompte final : information (A. Schleppy)
9. Crédit d'engagement de CHF 205'000.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice«Chavannes» – Décompte final : information (A. Schleppy)
10. Crédit d'engagement de CHF 175'000.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice «Vervas» – Décompte final : information (A. Schleppy)
11. Prévisions du Conseil municipal pour l'année 2022 : information (C. Frioud Auchlin)
12. Position CM et décision CG sur la motion PVN (C. Voisard) «Halte aux feux d'artifice» (A. Louis)
13. Position CM et décision CG sur la motion UDC (T. Gutmann) «Projet St-Joux» (C. Ferrier)
14. Position CM et décision CG sur la motion PVN (C. Voisard) «Déclarer l'urgence climatique» (C. Frioud Auchlin)
15. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Cochet/A. Honsberger) «Actualisation des subventions» (A. Kurth)
16. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Nicolet) «Prenons soin du poumon de La Neuveville» (C. Ferrier/A. Kurth)
17. Position CM et décision CG sur le postulat FOR (C. Känel) «Etudier les possibilités de valoriser les déchets plastiques» (C. Ferrier)
18. Rapport CM en réponse à la motion PVN (S. Mamie) «Mise en place de la Charte des jardins dans notre commune» (A. Louis)
19. Rapport CM en réponse à la motion PVN (B. Kraus) «La Neuveville, commune partenaire de la CarteCulture» (A. Louis)
20. Rapport CM en réponse au postulat PLR (C. Junod) «Aller à l'école en toute sécurité» (C. Ferrier)
21. Interventions parlementaires et développements
22. Questions simples et traitement
23. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 33 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)
Mmes Bucciarelli Sophie,
Känel Céline,
Orha Sanda,
Von Dach Stéphanie
MM. Althaus Damien,
Chapuis Yann,
Guillaume Alain,
Nicolet Christophe,
Weber Stéphane

Parti Libéral-Radical (PLR)
Mmes Andrey Odyle,
Aeschlimann-Blaser Karin,
Honsberger Anne
MM. Burkhalter Luc,
Cochet Matthieu,
Junod Cédric,
Longo Luca,
Niederer Julien,
Teutsch Fabian

Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)
Mmes Frésard Caroline,
Petrig Anna Valentina,
Stoepfer Véronique,
Wingo Adele,
Wingo Helvetia
M. A Marca Patrice

Parti Les Vert·e·s La Neuveville (PVN)
Mme Mamie Sabine
MM. Flückiger Samuel,
Gagnebin Alain,
Kraus Basil,
Louis Cyprien,
Mamie Richard,
Voisard Clovis

Union démocratique du centre (UDC
M. Gutmann Anton Tony

Excusé-e-s :
Mme Maillat Fanny
M. Canepa Mel

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021
A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour la mise en conformité et la réorganisation des locaux de l'école primaire : décision (A. Kurth/ L. Glatz)
Message du Conseil municipal : *"Les éléments suivants ont amené la direction de l'école, le responsable communal des bâtiments et la commission de l'instruction et de la jeunesse à se pencher sur un projet de réaménagement des locaux dans les bâtiments de l'école primaire : La fermeture par le canton de Berne de deux classes au cycle 1, due à la baisse d'effectifs dans notre école ; La révision de la loi sur l'école obligatoire, qui prévoit que le suivi des élèves en psychomotricité et en logopédie doit se faire dans les locaux de l'école dès août 2022 ; Le contrôle de l'Assurance immobilière du canton de Berne (AIB) des locaux en 2021 et les mises en conformité demandées ; la décision de la commission de l'instruction et de la jeunesse de maintenir l'organisation du cycle 1 en cycle élémentaire, organisation qui prévoit que des groupes d'apprentissage composés d'enfants de l'école enfantine et des premières et deuxièmes années soient formés pour travailler en commun. Information : La fermeture de deux classes dans notre école donne l'opportunité de réaménager les locaux, afin de créer les espaces adaptés aux besoins de l'enseignement en cycle élémentaire. Le canton de Berne prescrit des salles de classes contigües pour les classes formant un cycle élémentaire et des espaces de travail supplémentaires pour le travail en groupe formé par les élèves des différents niveaux. Notre école bénéficie actuellement d'une dérogation à ces prescriptions, mais la possibilité d'aménager les locaux selon ces dernières apporterait un confort certain pour l'enseignement et améliorerait la qualité de travail pour les élèves. Actuellement, les enseignants utilisent les vastes corridors du bâtiment des Collonges pour le travail en groupe, mais, lors de son contrôle et pour des questions de sécurité, l'AIB a demandé que le matériel dans les corridors soit retiré. Lors de son contrôle, l'AIB a aussi exigé que les panneaux de bois posés pour rehausser les garde-corps dans la cage des escaliers du bâtiment des Collonges soient retirés. Ces panneaux ont été posés pour garantir la sécurité des élèves en réponse à l'inquiétude du corps enseignant concernant les garde-corps actuels. Le projet présenté ce soir prévoit donc la fermeture d'une partie des corridors pour créer deux espaces de travail, tout en garantissant la sécurité et les chemins de fuite en cas d'incendie. Il prévoit aussi la pose de rambardes en verre pour rehausser les garde-corps et l'ouverture d'une paroi entre deux classes. Ce réaménagement permettrait d'avoir des locaux conformes aux prescriptions cantonales pour l'enseignement en cycle élémentaire, tout en respectant les normes de l'AIB en cas d'incendie. Mme Alexia Rufer, architecte, a présenté les plans à l'AIB qui les a approuvés. Le projet prévoit encore la création d'une salle de psychomotricité pour être en conformité avec les prescriptions découlant de la révision de la loi sur l'école obligatoire. Le montant des travaux est estimé de la manière suivante :*

Barrières cage d'escalier	CHF	32'000.- TTC
Nouvelle salle rez couloir	CHF	70'000.- TTC
Ouverture et porte coulissante	CHF	12'000.- TTC
Parois mi-hauteur et banc rez	CHF	13'000.- TTC
WC mise à niveau	CHF	7'500.- TTC
Honoraires	CHF	23'000.- TTC
Salle psychomotricité	CHF	5'500.- TTC
Divers et imprévus	CHF	7'000.- TTC
Total	CHF	170'000.- TTC

Préavis de la commission : La commission de l'instruction et la jeunesse a préavisé favorablement cette demande. Conclusion : Le Conseil municipal a préavisé favorablement cette demande et recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande de crédit d'engagement pour la mise en conformité et le réaménagement des locaux à l'école primaire. Pour les membres du Conseil général, une visite du bâtiment des Collonges aura lieu le lundi 14 mars 2022 à 18 heures, en présence de l'architecte et de l'administrateur des finances."

Mme J. Moeckli, présidente, PSN : rappelle que les membres du Conseil général ont reçu une invitation de Mme L. Glatz, conseillère municipale et présidente de la commission de l'instruction et de la jeunesse afin de visiter le bâtiment de l'école des Collonges en date du 14 mars 2022. L'architecte, la directrice de l'école primaire et l'administrateur des finances y étaient présents. Cette visite avait pour but de présenter les travaux envisagés et de pouvoir poser des questions.

M. A. Kurth, conseiller municipal : informe que ce sujet a été discuté à la commission des finances. Les débats ont été soutenus. Il relève que la commission des finances a compris les enjeux de cette demande de crédit et de cette réfection. Il remercie Mme L. Glatz pour l'organisation de la visite pour les membres du Conseil général. Il conclut par le fait que la commission des finances a approuvé cette demande de crédit.

Mme L. Glatz, conseillère municipale : informe que les gens présents lors de la visite ont pu poser des questions et voir ce qui est envisagé. Elle relève que les effectifs sont en baisse pour les prochaines années et ce n'est pas parce qu'il y a la fermeture d'une classe que des enfants ne pourront plus être accueillis. La moyenne des effectifs des classes permet d'accueillir encore des enfants dans les classes. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme A. V. Petrig, PSN : : *"Pour commencer, un grand merci pour tout le travail effectué et la possibilité de visiter l'école, ce qui a permis de montrer la pertinence de cette transformation. Nous pensons que c'est censé de profiter de l'engagement de frais liés aux autorités supérieures, telles que l'AIB et les locaux de la psychomotricité, pour inclure des aménagements qui permettent la sécurité des enfants. En plus de ne pas pouvoir aller contre les décisions de l'AIB, c'est de notre responsabilité de proposer des infrastructures sécuritaires aux enfants. L'installation de la psychomotricité sur le site émane également d'une autorité supérieure, ces frais sont inévitables. Nous nous réjouissons que les enfants de La Neuveville puissent bénéficier d'un soutien psychopédagogique cohérent sur le lieu scolaire. En outre, ces CHF 170'000.-, c'est moins de 2 % de la valeur totale du bâtiment. Finalement, il faut aussi comprendre que des écoles de qualité sont un argument pour l'installation de familles sur notre commune. Un objectif qui semble tenir à cœur aux membres du Conseil général. "*

M. C. Voisard, PVN : "Au-delà de la légitime interrogation sur le fait que quelques années à peine après l'inauguration du bâtiment des Collonges, le Conseil général doive déjà se prononcer sur un crédit concernant des travaux de réaménagement et de mise en conformité, le groupe des Vert·e·s n'entend pas revenir sur le passé. Les nouvelles tâches assignées à l'école, le choix pédagogique de maintenir un cycle élémentaire soutenu par le corps enseignant et la commission de l'Instruction et de la Jeunesse, ainsi que la sécurisation de la cage d'escaliers et la prise en compte des normes de l'AIB répondent à de véritables besoins. C'est pourquoi nous soutenons la demande de crédit. "

Mme K. Aeschlimann-Blaser, PLR : *« Au nom du Parti libéral-radical, nous proposons d'accepter la demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour la mise en conformité et la réorganisation des locaux de l'école primaire. Nous sommes étonnés des problèmes engendrés par ce bâtiment, alors qu'il est relativement récent, mais comprenons toutefois que les concepts d'enseignement évoluent apparemment rapidement. Le bien-être des enfants est primordial et les réglementations de sécurité sont incontournables. C'est pourquoi, le Parti libéral-radical accepte le crédit de CHF 170'000.-. "*

M. Y. Chapuis, FOR : *"Le Parti Forum recommande d'approuver ce crédit. "*

M. T. Gutmann, UDC : indique que des problèmes de sécurité avaient été relevés dans la cage d'escaliers lors de l'inauguration de l'école. La sécurité des enfants est primordiale et l'UDC recommande d'approuver ce crédit d'engagement.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit d'engagement.***

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 269'000.- TTC pour le financement de la modification et de la rénovation du système d'évacuation des eaux usées aux Marnins : décision (C. Ferrier)
Message du Conseil municipal : *"Le système d'évacuation des eaux usées des maisons aux Marnins est en mauvais état. Il a subi d'importants dégâts lors des inondations de 2021. De plus, c'est un système ancien et on ne trouve plus de pièces de rechange pour le réparer. Il est urgent de remettre en état cet équipement. Les travaux seront l'occasion d'apporter des modifications au système afin d'éviter les pannes récurrentes. Développement : Système actuel : L'évacuation des eaux usées pour les maisons se trouvant aux Marnins se fait par un système d'aspiration nommé Vaccuflow. En effet, la canalisation principale se trouve sur le chemin des Marnins, à une altitude supérieure aux maisons. Les eaux usées tout d'abord déversées dans des chambres de visite sont ensuite pompées par un système à vide d'air jusqu'à la station de relevage des Marnins. À partir de là, les eaux sont envoyées dans la canalisation principale. Ce système est ancien, et même s'il a été entretenu régulièrement, il doit être assaini. De plus, il a subi de nombreux dégâts, lors des inondations en août 2021. Il est urgent de mettre en place un nouveau système. En effet, les tableaux électriques sont vieux et on ne trouve plus de pièces de rechange. Après les inondations de* l'été *2021, ils ont été remis en*

marche avec difficulté. Les systèmes électroniques des vannes se trouvent dans les chambres de visite et doivent être changés après chaque inondation. Propriété du système : Il faut noter que, les articles 106 à 109 de la Loi cantonale sur les constructions précisent que les équipements de détail, qui relient les bienfonds aux équipements généraux, reviennent de fait à la Commune qui en assure l'entretien. Les équipements sont considérés comme équipement de détail sitôt que plusieurs bienfonds les utilisent. Pour le système d'évacuation des eaux des maisons aux Marnins, la Commune est donc propriétaire du système jusqu'à et y compris les chambres de visite. Variante sélectionnée : Le système actuel marche à satisfaction, même s'il est régulièrement en panne. Les tableaux de commande permettent de gérer toutes les vannes depuis le centre de contrôle situé dans la station de relevage des Marnins, ce qui évite de pénétrer dans les jardins privés lors de chaque panne. De plus, les vannes sont assez puissantes pour se refermer, même si un objet est coincé à l'intérieur (q-tips, papier …). Par contre, le système électronique de commande des vannes est fragile du fait notamment qu'il est placé directement dans les chambres de visite. Le service de la gestion du territoire a mandaté le bureau d'ingénieur Triform, spécialiste dans les systèmes d'évacuation des eaux usées, afin d'analyser le système et de proposer plusieurs solutions pour son assainissement. Il a proposé quatre variantes dont une a été retenue. La conservation du système actuel en sortant les composants électroniques sensibles des chambres de visite permet de conserver les qualités du système tout en réglant les problèmes liés aux commandes électroniques des vannes. De plus, cette variante permet de réutiliser une partie des éléments existant afin de diminuer les coûts. Coûts: Les coûts de modification et de réfection du système Vaccuflow ont été estimés par le bureau d'ingénieur :

Changement et déplacement des composés électroniques de commande des vannes, y compris coffrets sur façade des maisons	*CHF 143'000.-*
Remplacement des tableaux de commande	*CHF 52'000.-*
Remise en état des commandes pneumatiques des vannes	*CHF 33'000.-*
Honoraires d'ingénieurs	*CHF 41'000.-*
Total TTC	*CHF 269'000.-*

Préavis des commissions de la gestion du territoire et des finances : Le projet a été soumis pour préavis à la commission de la gestion du territoire le 1er mars 2022 qui l'a préavisé favorablement. Il sera soumis à la commission des finances le 10 mars 2022. Conclusion : Le Conseil municipal a préavisé favorablement cette proposition et recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 269'000.- TTC pour le financement de la modification et de la rénovation du système d'évacuation des eaux usées aux Marnins."

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève que ces installations ont plus de 40 ans. Elles ont été réparées par la voirie. A l'heure actuelle, les pièces de rechange sont introuvables et il est grand temps de réaliser ces travaux. Un bureau d'ingénieurs mandaté a proposé quatre variantes. Celle qui est proposé dans le message n'est pas la plus chère ni la moins chère, mais la plus raisonnable pour notre commune. Il ajoute qu'il revient à la commune de faire la rénovation de ces installations et non pas au propriétaire afin de répondre aux questions qu'il a eues en aparté. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J. Niederer, PLR : *"En restant particulièrement attentif aux dépenses de la Commune et aussi en veillant à ce que ce problème soit réglé sans engendrer d'autres interventions ultérieures, le Parti libéral-radical recommande d'accepter ce crédit."*

Mme V. Stöpfer, PSN : *"Le Parti socialiste neuvevillois reconnaît l'urgence d'entretenir ce réseau qui doit être assaini. La demande de financement est complète et détaillée. Le Parti socialiste neuvevillois accepte le crédit proposé."*

Mme C. Känel, vice-présidente, FOR : *"Le système d'évacuation des eaux usées étant lui-même largement trop usé, le Parti Forum neuvevillois recommande l'acceptation du crédit d'engagement."*

M. C. Louis, PVN : *indique que Les Vert·e·s soutiennent cette proposition.*

M. T. Gutmann, UDC : relève qu'étant donné qu'au chemin des Marnins tout est refait à neuf, il est judicieux de refaire cette station et recommande d'accepter cette demande de crédit d'engagement.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit d'engagement.***

5. Crédit d'engagement pluriannuel (2 ans) de CHF 363'500.- TTC pour l'assainissement des 2 stations transformatrices «Vichon» et «Plage» et le remplacement de l'alimentation en moyenne tension de la station «Plage» – Décompte final : information (A. Schleppy)

Message du Conseil municipal : *"Lors de sa séance du 14 mars 2018, le Conseil général avait approuvé un crédit d'engagement pluriannuel (2 ans) d'un montant total de CHF 363'500.- TTC pour l'assainissement de 2 stations transformatrices "Vichon" et "Plage" ainsi que le remplacement de l'alimentation moyenne tension de la station "Plage" qui avaient atteint leur durée de vie technique (plus de 50 ans). Les travaux proposés, selon le projet présenté le 14 mars 2018, ne se sont pas déroulés comme prévu en ce qui concerne le remplacement du câble moyenne tension, suite à la découverte de l'état de vétusté du site et suite aux contraintes légales découlant des règles en relation avec les risques de pollution et de la protection des eaux. Malgré ces complications, le projet de connexion (voir ci-dessous) a été mené à bien et les stations ont pu être ainsi assainies. Décompte final : Le coût de l'ensemble des travaux se monte à CHF 383'466.68 TTC soit 5.49 % (CHF19'966.68 TTC) de plus qu'initialement prévu. La liaison du câble moyenne tension prévue entre les stations "Vichon" et "Plage" n'a pas pu être réalisée comme prévu, compte tenu de la situation du site non praticable (état de vétusté, respect des risques de pollution du site et protection des eaux) ainsi que le problème des tubes de transfert défectueux pour ce câble moyenne tension. Au vu de ces éléments et des coûts trop onéreux pour ce travail, soit un montant de CHF 73'000.- TTC, ce projet a donc été intégré dans la demande du crédit d'engagement "Vichon-Vergers" acceptée par le Conseil général le 27 novembre 2019, crédit couvrant la connexion directe de la station "Plage" à la station "Vergers". Un nouveau projet devait alors être mis sur pied afin de trouver un autre tracé. Pour des raisons techniques, un échafaudage et un câble moyenne tension ont alors été installés provisoirement durant plusieurs mois, ce qui a occasionné d'autres dépenses. Suite à ces divers imprévus, il a fallu assumer un dépassement de CHF 19'966.68 TTC de plus que budgété. Conclusion : Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition d'un montant de CHF 363'500.- TTC accuse un dépassement de CHF 19'966.68 TTC de la compétence du Conseil municipal, selon article 5, chiffre 6 de l'Ordonnance d'organisation. Ce dépassement a été accepté par l'Exécutif communal dans sa séance du 24.01.2022."*

M. A. Schleppy, conseiller municipal : indique qu'il s'agit d'une information. Il rappelle toute la problématique liée à la connexion entre les stations de Vichon et de la Plage. Les travaux ont buté sur une conduite électrique qui était écrasée par des travaux qui ont eu lieu. Il a ainsi fallu trouver un autre chemin de connexion. Cela a coûté un peu moins de CH 20'000.- de plus qu'initialement prévu.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

6. Crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour l'assainissement partiel du réseau basse tension à St-Joux et au Chemin des Rives – Décompte final : information (A. Schleppy)

Message du Conseil municipal : *"Le Conseil général, dans sa séance du 31 mars 2021, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 150'000.- TTC pour l'assainissement partiel du réseau basse tension à St-Joux et au chemin des Rives. Ces travaux comprenaient un remplacement de câble basse tension entre le Chemin des Rives et la cabine de St-Joux, l'ajout d'une cabine de distribution basse tension et le remplacement de l'introduction électrique du restaurant le Nénuphar (à cette époque-là). De plus, il a été ajouté une armoire de distribution basse tension au chemin des Rives alimentée par la station Grénétel. Enfin, l'éclairage public des secteurs chemin de St-Joux, et de ses environs directs devait être amélioré. Décompte final : Le coût de l'ensemble des travaux se monte à CHF 153'599.65 TTC soit 2.39 % (CHF 3'599.65 TTC) de plus qu'initialement prévu. Conclusion : Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition d'un montant de CHF 150'000.- TTC accuse un dépassement de CHF 3'599.65 TTC de la compétence du Conseil municipal, selon l'article 5, chiffre 6 de l'Ordonnance d'organisation. Ce dépassement a été accepté par l'Exécutif communal dans sa séance du 21 février 2022."*

M. A. Schleppy, conseiller municipal : informe que le coût total a été dépassé de moins de CHF 4'000. -. Les travaux se sont bien passés. Il n'y a pas eu de problème majeur.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

7. Crédit d'engagement pluriannuel (2019-2021) de CHF 357'887.10 TTC pour la planification et la mise à niveau du réseau multimédia – Décompte final : information (A. Schleppy)

Message du Conseil municipal : *« Le Conseil général, dans sa séance du 12 juin 2016, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 357'887.10 TTC pour la planification et la mise à niveau du réseau multimédia. A la suite du projet de remise à niveau du réseau multimédia, il s'est avéré que plus de travaux qu'initialement prévus étaient nécessaires comme l'échange de raccords, de câbles, d'amplificateurs, l'absence de la présence de clients, etc. (voir annexe). De ce fait, le budget a été dépassé de 5.9%. Décompte final : Le coût de l'ensemble des travaux se monte à CHF 379'025.75 TTC soit 5.9 %, (CHF 21'138.65 TTC) de plus qu'initialement prévu. Conclusion : Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition d'un montant de CHF 357'887.10 TTC accuse un dépassement de CHF 21'138.65 TTC de la compétence du Conseil municipal, selon article 5, chiffre 6 de l'Ordonnance d'or*ganisation. Ce dépassement

a été accepté par l'Exécutif communal dans sa séance du 21 février 2022. "

M. A. Schleppy, conseiller municipal : relève que toutes les informations importantes se trouvent dans le message. Il ajoute que la société Ello a aidé résoudre ces problèmes. La mise à niveau était absolument nécessaire car le réseau multimédia était en partie défectueux. Il informe d'un dépassement de 5,9 %, à savoir un peu plus de CHF 20'000.- qu'initialement prévu.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

8. Crédit d'engagement de CHF 230'000.- TTC pour la mise en provisoire des lignes MT 16 kV comprenant un Groupe électrogène de 100 kVA sur remorque pour la station transformatrice « Ruveau » – Décompte final : information (A. Schleppy)

Message du Conseil municipal : *« Le Conseil général, dans sa séance du 30 septembre 2020, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 230'000.- TTC pour la mise en provisoire de la station "Ruveau", suite à la coupure générale de la Commune de La Neuveville du 10 juillet (18h00) au 11 juillet (06h00) 2021. Les travaux ont été réalisés selon le projet présenté le 30 septembre 2020. Ils se sont bien déroulés et dans les temps impartis. Décompte final : Le coût de l'ensemble des travaux se monte à CHF 251'357.83 TTC soit 9.28 % (CHF 21'357.83 TTC) de plus qu'initialement prévu. Ce dépassement est dû à l'installation de divers groupes électrogènes pour l'alimentation des stations de pompage des eaux usées (Vichon, Plage), et d'autres pour l'alimentation électrique d'entreprises ainsi que celle nécessaire à Ruveau même. La location des groupes électrogènes qui ont été mis à disposition de certains restaurants leur a été entièrement refacturée. Quatre cas ont été pris en charge financièrement par la Commune. Cela n'a pas été le cas pour les autres entreprises. Il s'agissait des 4 institutions ayant un lien direct avec le domaine de la santé : Home Montagu (1 groupe), Mon Repos (1 groupe) et les 2 bâtiments SMT (Scouts Malgré Tout) (2 groupes). Les coûts de ces 4 groupes électrogènes ont été repris par un compte d'exploitation séparé, ceci afin de faire un geste en leur faveur, au vu du temps (12 heures) prévu pour la coupure de courant. Conclusion : Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition d'un montant de CHF 230'000.- TTC accuse un dépassement de CHF 21'357.83 TTC de la compétence du Conseil municipal, selon article 5, chiffre 6 de l'Ordonnance d'organisation. Ce dépassement a été accepté par l'Exécutif communal dans sa séance du 21 février 2022. "*

M. A. Schleppy, conseiller municipal : rappelle la coupure de courant du 10 au 11 juillet 2021. Le réenclenchement s'est bien passé. Il y a eu un problème avec la station de Chavannes. Il s'agissait d'un fusible d'alimentation du transformateur qui a dû être remplacé. Le dépassement est d'un peu plus de CHF 20'000.- sur un budget de CHF 230'000.-.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

9. Crédit d'engagement de CHF 205'000.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice « Chavannes » – Décompte final : information (A. Schleppy)

Message du Conseil municipal : *"Le Conseil général, dans sa séance du 30 septembre 2020, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 205'000.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice "Chavannes". Ceci était devenu nécessaire au vu de la vétusté de cette station. Les travaux ont été réalisés selon le projet présenté le 30 septembre 2020 et se sont bien déroulés. Décompte final : Le coût de l'ensemble des travaux se monte à CHF 193'661.54 TTC soit 5.53 % (CHF 11'338.46 TTC) de moins qu'initialement prévu. Cette économie a pu être réalisée suite à la bonne gestion du projet. Conclusion : Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition d'un montant de CHF 205'000.- TTC n'accuse aucun dépassement. "*

M. A. Schleppy, conseiller municipal : informe que la station a été remise à neuf suite à l'approbation en 2020 d'un crédit d'engagement. Durant les travaux complémentaires qui ont été réalisés de nuit à Chavannes, il n'y avait plus de courant électrique et un habitant a distribué un café à tous les travailleurs.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

10.Crédit d'engagement de CHF 175'000.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice « Vervas » – Décompte final : information (A. Schleppy)

Message du Conseil municipal : *"Le Conseil général, dans sa séance du 30 septembre 2020, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 175'000.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice "Vervas". Ceci était devenu nécessaire au vu de la vétusté de cette station. Les travaux ont été réalisés selon le projet présenté le 30 septembre 2020 et se sont bien déroulés. Décompte final : Le coût de l'ensemble des travaux se monte à CHF 152'462.54 TTC soit 12.87 % (CHF 22'537.46 TTC) de moins qu'initialement prévu. Cette économie a pu être réalisée suite à la bonne gestion du projet. Conclusion : Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition d'un montant de CHF 175'000.- TTC n'accuse aucun dépassement. "*

M. A. Schleppy, conseiller municipal : tient à souligner l'économie d'un peu plus de CHF 20'000.- sur le crédit accordé. Cette station devait impérativement être remise à niveau.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

11. Prévisions du Conseil municipal pour l'année 2022 : information (C. Frioud Auchlin)

Message du Conseil municipal : *"Conformément aux dispositions du règlement d'organisation, le Conseil municipal informe ci-dessous le Conseil général du catalogue de ses prévisions pour l'année 2022 : avancement des travaux pour la mise en vigueur du plan d'aménagement local, poursuite du projet "Cité de l'énergie", implication dans le projet du tunnel CFF, étude d'un projet de gestion des déchets sur l'ensemble de la localité, changement en LED de l'éclairage public, finalisation des travaux à St-Joux, mise en place d'un bureau d'informations touristiques, réfection des immeubles communaux de la rue des Mornets et création d'un nouveau jardin du souvenir au cimetière. "*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : *" Vous avez devant vous la liste des objectifs que nous pensons atteindre en 2022, l'idée étant de ne pas faire de promesse que nous ne pourrions tenir vu la charge de travail des différents départements. "*

M. L. Longo, PLR : souhaite savoir quelles sont les attentes du Conseil municipal concernant le projet de Cité de l'Energie.

M. A. Schleppy, conseiller municipal : répond que ce thème est en discussion. Cela prend plus de temps que prévu afin de trouver les bonnes connexions.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

12. Position CM et décision CG sur la motion PVN (C. Voisard) «Halte aux feux d'artifice» (A. Louis)

Position du Conseil municipal : *"Rapide historique: lors du Conseil général du 29 septembre 2021, M. Clovis Voisard a déposé une motion demandant une modification du concept de la célébration de la Fête nationale à La Neuveville en se passant des traditionnels feux d'artifice. Les raisons invoquées sont diverses et sont développées ci-dessous. Pour rappel, la Municipalité verse la somme de CHF 8'000.- à la Société de développement de La Neuveville (SDN) pour l'organisation de l'événement. Particules fines et métaux : Un feu d'artifice est principalement constitué de poudre noire (charbon, soufre et salpêtre) ainsi que d'un agent oxydant (le plus souvent du perchlorate de potassium). On trouve aussi des particules fines métalliques qui confèrent leurs couleurs éclatantes aux feux d'artifice (cuivre pour le bleu, lithium pour le rouge, baryum pour les blancs et verts, etc.). En Suisse, les particules fines libérées par les feux d'artifice représentent 2 % de la pollution en particules fines PM10 (env. 360 tonnes/année). Selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), ces particules fines, qui peuvent rester dans l'air plusieurs semaines, sont à l'origine de problèmes de santé : affections respiratoires, augmentation des risques chez les asthmatiques et les personnes cardiaques, etc.. L'OFEV recommande ainsi à ces personnes d'éviter la proximité directe avec des feux d'artifices. Le Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA) au Royaume-Uni, estime qu'environ 73 tonnes de magnésium, 65 tonnes de barium, 10 tonnes de strontium, 5 tonnes de titane et 3 tonnes de cuivre ont éte larguées dans l'environnement suite aux activités pyrotechniques recreatives en 2002. Ce qui représente respectivement 6 % et 7,6 % des émissions de cuivre et de magnesium dans ce pays en 2000. Le phosphore, qui est également massivement utilisé dans les feux d'artifice, entraînerait l'eutrophisation des lacs. Bruit : Les activités pyrotechniques, de par le bruit des déflagrations, sont nocives pour la faune et la flore : les oiseaux et insectes sont effrayés par les bruits et peuvent être perturbés lors de leur recherche de nourriture ou de leur ponte. «Der Ornithologische Beobachter» a mené une étude sur le lac de Constance dont les résultats montrent que 95 % des oiseaux quittent les zones proches des tirs. La période du 1er août est problématique puisqu'une grande partie de ces oiseaux sont en pleine mue et donc particulièrement affaiblis. Par ailleurs, des études ont montré que nombreux oiseaux quittent leur nid à la suite de tirs, ce qui peut avoir des conséquences fatales sur leur reproduction. Les bruits effraient une partie de la population, en particulier les personnes âgées, les enfants ou les personnes souffrant d'un handicap. Les animaux de compagnie, en particulier les chiens sont eux aussi touchés. Plusieurs propriétaires de chiens doivent se retirer en campagne ou en France voisine durant les célébrations. Déchets : se pose également le problème des déchets. Lors d'un feu d'artifice tiré depuis un lac, les plus gros objets (corps de la bombe notamment) retombent dans l'eau. Si les communes font parfois appel à des plongeurs pour les récupérer, la plupart finissent dans l'eau avec les résidus de poudre. Approvisionnement : Selon l'Office fédéral de l'environnement, 80 % des feux d'artifice sont importés de l'étranger (dont 92 % de Chine). Par ailleurs, dans les 20 % de production "locale", la majeure*

partie sont des petits artifices tels que les vésuves, feux de Bengale et autres. Une animation originale par une troupe, par exemple, permettrait d'investir notre subvention dans une économie plus régionale. Repenser la Fête nationale du 1er août : La tradition chinoise des feux d'artifice est une pratique qui est progressivement remplacée dans un grand nombre de villes. Bienne est elle aussi en cours de réflexion pour l'arrêt des feux d'artifice. La taille des feux organisés jusqu'alors ne peut concurrencer celles des villes avoisinantes. Ces feux n'ont donc que très peu d'incidence touristique. Cette motion nous donnerait la possibilité de repenser le concept de la Fête du 1er août et de proposer à La Neuveville une expérience originale, l'occasion d'attirer un autre groupe de population. La Société de Développement de La Neuveville a été contactée et est ouverte à développer un concept avec le département culture-sports-loisirs pour les prochaines fêtes. On se souviendra que cela avait déjà été le cas à plusieurs reprises avec notamment une troupe de spectacle de rue. Par ailleurs, une information serait diffusée à travers la Feuille officielle afin de sensibiliser les privés et les organisateurs d'événements et à les encourager à limiter leurs achats d'articles pyrotechniques. Conclusion: Le Conseil municipal est conscient du besoin de protéger l'environnement et la faune mais estime que cette motion est trop contraignante et restreint de manière trop importante le champ d'action de la Municipalité et de la Société de Développement de La Neuveville. En outre, ces feux d'artifice sont une tradition importante aux yeux d'une partie de la population. Pour ces raisons, le Conseil municipal recommande au Conseil général de refuser la motion."

M. A. Louis, conseiller municipal : tient à préciser que la différence de ton entre le développement et la conclusion du message est dû au fait que la commission a approuvé le texte et le fait d'accepter la motion, mais que le Conseil municipal a demandé de changer la conclusion dans le sens du refus de cette motion. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Voisard, PVN : *"Je remercie le Conseil municipal de la haute attention qu'il a portée à la problématique soulevée par cette motion. A n'en pas douter, son développement démontre qu'il est pleinement conscient des importantes nuisances engendrées par les feux d'artifices, qui ne sont magiques et jolis que pour les yeux. Je résume son point de vue en une phrase : l'usage de feux d'artifices pollue aussi bien l'air que l'eau, répand des déchets un peu partout, notamment plastiques, diffuse durablement toutes sortes de substances douteuses dans l'atmosphère, ce dont souffrent de nombreuses personnes et notamment nos enfants et nos aînés, est source de stress sonore au pire moment pour la faune sauvage, mais aussi pour nos animaux domestiques et ne présente pour La Neuveville que peu d'attrait touristique. Je lis aussi que la Société de Développement de La Neuveville est prête à repenser le concept de la Fête nationale, ce dont pourrait profiter notre économie locale. Quant aux risques d'accidents et d'incendie, ils ne sont pas négligeables. Après la très complète et inquiétante démonstration faite par le Conseil municipal, vous comprendrez que les Vert·e·s ne partagent pas sa conclusion. Et donc, pour toutes les excellentes raisons développées par notre Exécutif, je vous invite à accepter la motion. Nous sommes persuadés que nous pourrons ainsi insuffler un esprit novateur et recherché sur les festivités du 1er Août, autour d'un événement culturel et populaire qui rassemble les Neuvevillois au cœur de l'été."*

M. L. Burkhalter, PLR : *"Est-ce la somme de CHF 8'000.- versée par notre Commune qui gêne le protagoniste de la motion ? Il est vrai que les feux d'artifice nuisent par leur bruit, provoquent des inconvénients de toutes sortes et surtout dérangent, mais cela tout le monde est au courant. Cette étude approfondie du dépositaire de la motion n'est qu'une confirmation pour nos concitoyennes et concitoyens. Eux-mêmes le savent depuis belle lurette. Est-ce qu'un discours usant, solennel et souvent déplacé serait plus judicieux pour la population ? Réussirait-il à combler la radiation totale de ces commémorations ma foi millénaires ? Faut-il à chaque fois que quelques érudits de notre cité, après s'être longuement informés "bien sûr", changent nos us et coutumes d'un coup de torchon ? Modifier ou trouver une alternative à toutes ces festivités ? Nous sommes tout à fait d'accord, mais pourquoi monter tout de suite aux créneaux et tout balayer simplement pour avoir enfin une écoute digne de ce nom? Nous avons tellement d'autres domaines où il faudrait faire un grand effort avant de s'attaquer à un monument tel que le 1er Août et ses feux. Là, vous touchez directement nos valeurs, notre identité. Je suis sûr qu'il y a d'autres terrains où vos idées et vos envies de nouveauté auraient largement plus d'impact. Les urgences, et il y en a un paquet, attendent vos suggestions constructives et novatrices. En conclusion, le Parti libéral-radical est d'avis de refuser cette motion, tout en laissant la place à d'autres propositions plus soft et moins radicales, si je puis dire. "*

Mme S. Von Dach, FOR : *"Concernant la motion "Halte aux feux d'artifice", le Parti Forum trouve cohérent de mettre en avant la problématique de la retombée des déchets dans le lac ainsi que les particules fines et métaux utilisés pour la création de feux d'artifice. La protection de la nature et de notre planète est au cœur de toutes démarches logiques de nos jours. Nous pensons, par exemple, qu'une réorganisation du 1er août pourrait être faite en partenariat entre la commission des loisirs et la Société de Développement de La Neuveville pour animer cette journée différemment. Interdire les feux d'artifice serait trop contraignant et restreindrait le champ d'action de la Société de Développement de La Neuveville. C'est pourquoi le Parti Forum vous propose de refuser cette motion."*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***par 14 voix positives, 17 voix négatives et 2 abstentions, le Conseil général refuse cette motion.***

13. Position CM et décision CG sur la motion UDC (T. Gutmann) "Projet St-Joux"(C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : *"Le Parti UDC relève que l'entreprise générale Halter a présenté un nouveau projet pour le périmètre du Plan de quartier "Saint-Joux", soit des appartements, une partie artisanale et commerciale au rez-de-chaussée, ainsi qu'un parking souterrain. Il constate que les problèmes de stationnement sur le site, lors des manifestations, mais aussi lors de la saison estivale, sont récurrents. Il propose que le Conseil municipal participe à ce projet afin de construire un parking souterrain public dans le cadre de cette construction afin de résoudre le problème de stationnement à Saint-Joux de façon élégante et à des coûts raisonnables. Développement : Le Conseil municipal est en contact avec le promoteur immobilier Halter AG. En effet, le Plan de quartier de Saint-Joux affecte les parcelles à de l'activité artisanale et industrielle moyennement gênante. Il ne peut actuellement en aucun cas accueillir des bâtiments d'habitation. Un plan de quartier doit donc être étudié. Le Conseil municipal est conscient de la problématique du stationnement sur le site de Saint-Joux. Les discussions se poursuivent avec Halter AG avec qui la problématique du stationnement a déjà été abordée. Elle sera traitée dans le cadre de l'élaboration du plan de quartier. Conclusion : Le Conseil municipal propose au Conseil général de transformer la motion en postulat et de l'accepter."*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève que le problème de parking à St-Joux est déjà connu. Le Conseil municipal discute régulièrement pour élaborer certaines pistes futures. C'est en discussion afin d'améliorer la situation. Il ne pense pas que créer de nouvelles places supplémentaires va solutionner à 100 % la situation. Il relève qu'il y a des discussions par rapport au plan d'aménagement de cette zone qui sont en cours avec l'entreprise Halter, avec laquelle on développe un plan de quartier. Des séances régulières ont lieu afin de réfléchir à la mobilité douce pour cette zone et notamment comment gérer l'accès aux sous-voies et comment gérer le transit des personnes entre la gare et la zone de St-Joux. Il est proposé de transformer cette motion en postulat et de l'accepter afin que le projet puisse continuer. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme S. Mamie, PVN : informe que le Parti Les Vert·e·s suit l'avis du Conseil municipal et accepte la transformation de cette motion en postulat.

M. T. Gutmann, UDC : accepte la transformation de cette motion en postulat.

M. C. Junod, PLR : *"Le Parti libéral-radical recommande l'acceptation de ce postulat. Pour nous, il est primordial de proposer des places de parc sur la région de St-Joux. Chaque année, de nombreux utilisateurs se plaignent du manque de places de parc. Nous avons réussi à rénover le site de St-Joux. Donc, accueillons la population comme il se doit à l'avenir. "*

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : ***par 30 voix favorables et 3 abstentions, le Conseil général approuve de la transformation de cette motion en postulat et ledit postulat.***

14. Position CM et décision CG sur la motion PVN (C. Voisard) "Déclarer l'urgence climatique" (C. Frioud Auchlin)

Position du Conseil municipal : *"Oui, la Commune de La Neuveville peut déclarer l'urgence climatique. Et après ? Quelles actions peut-elle réellement appliquer à son niveau qui puissent avoir une portée significative et quels sont ses moyens d'action ? Les vraies questions se posent là. Faire une simple déclaration pour se donner bonne conscience est une chose. Réaliser des actions concrètes en faveur du climat en est une autre. Le Conseil municipal est évidemment conscient des risques encourus par l'altération du climat, mais son rayon d'action est extrêmement limité pour pouvoir prendre des mesures aussi importantes et drastiques que le voudrait une déclaration d'urgence climatique. Notre petite ville est limitée par le cadre légal supérieur et par ses moyens financiers. Pour ce qui est du cadre légal, l'article constitutionnel approuvé par le peuple bernois le 26 septembre 2021, vise à mettre en place des dispositions légales qui vont retomber sur l'ensemble des activités humaines. Cet article demande au canton de Berne de réduire ses émissions de CO2 afin d'atteindre, d'ici 2050, la neutralité climatique. Le canton va adopter des lois détaillant les mesures ciblées à prendre. La protection du climat n'implique pas seulement une réduction des gaz à*

effet de serre, mais également l'adaptation aux conséquences de ces bouleversements. Cela induit aussi la mise en place de protections contre les crues. L'économie doit ressortir renforcée par ces mesures. Celles-ci doivent être acceptables d'un point de vue social comme sous l'angle de l'environnement. Ce projet reprend en fait ce qui a été convenu dans l'Accord de Paris sur le climat de 2015, à savoir une réduction des gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030 (par rapport à 1990). L'arsenal légal qui va découler de cet article constitutionnel va permettre à de petites entités comme notre Commune de se doter de ses propres moyens d'intervention locaux. Il n'est pas impensable non plus que le canton prévoie des aides financières pour les entreprises privées et les collectivités de droit public. Le cas échéant, elles seront évidemment les bienvenues. Bienvenues, car toute mesure tangible visant à améliorer la situation climatique coûtera de l'argent et, dans ce domaine, faire cavalier seul est synonyme de dépenses à assumer seul. Ces dépenses doivent aussi être prises en compte d'un point de vue organisationnel, car, pour mettre en place des mesures, il faut des ressources humaines dont nous ne disposons pas à ce jour. L'engagement de collaborateurs et de collaboratrices communaux ainsi que les mandats qui devront être donnés à des bureaux d'étude privés auront un impact financier non négligeable et cela avant même qu'un seul crédit puisse être alloué au niveau communal en vue de réaliser une toute première mesure. Cela sans aucune aide financière ou logistique, qu'elle soit cantonale ou régionale. La réalisation de mesures sur l'ensemble de la localité va se traduire en partie par des dispositions légales à mettre en vigueur en relation avec l'aménagement du territoire. Mais cela sera difficile, car il s'agira de réduire les émissions de gaz à effet de serre au moins au taux défini par les Accords de Paris de 2015. Cela devra être déterminé sur des bases scientifiques et objectives pour pouvoir prendre ensuite des mesures d'aménagement importantes et contraignantes pour lesquelles la Commune ne dispose que d'une marge de manœuvre restreinte, voire pas de marge de manœuvre du tout. Un plan communal devrait porter sur les transports publics, dont nous ne disposons pas à La Neuveville, en dehors des CFF, de la Poste et de la Société de navigation sur lesquels nous n'avons aucun pouvoir d'action. Seul un développement de transports publics communaux, avec une bonne desserte et des prix compétitifs, permettrait de réduire le trafic motorisé individuel dans la localité en tablant sur une meilleure acceptation de la mesure dans la population. Aucune base légale et aucun moyen de financement ne nous permettent aujourd'hui d'envisager un tel changement urbanistique. Cela étant, l'aménagement de pistes cyclables est un projet en devenir. Une motion avait par ailleurs été déposée en ce sens au Conseil général. Afin de diminuer les déplacements, des incitations financières pourraient être créées pour promouvoir l'implantation de commerces de proximité proposant des produits locaux. Là aussi, en plus des moyens financiers à créer, des bases légales et certainement aussi des mesures urbanistiques devraient être mises en vigueur. La Commune n'a pas d'emprise sur la promotion de produits alimentaires locaux et bio, car elle ne dispose pas de cantines propres à elle et qu'elle n'a aucun pouvoir d'action sur les cantines des entreprises implantées sur son territoire. Une autre partie des mesures à prendre va être mise en relation avec la consommation d'électricité. Le cadre pour viser une réduction du courant électrique pourrait être une hausse très sensible du prix de l'électricité, ce qui nous ferait très vraisemblablement perdre les gros clients qui pourront se fournir ailleurs à de meilleures conditions ... et nous éloigner ainsi du but recherché. Nous pourrions instaurer un black-out ou un couvre-feu à certaines heures de la journée ou de la nuit pour réduire la consommation. Nous n'avons pas la base légale nous permettant de le faire. Nous pourrions aussi construire des installations pour capter l'énergie solaire et l'injecter dans notre réseau électrique. La trajectoire pour que de telles installations voient le jour n'est pas simple. Il s'agira la plupart du temps de résoudre des problèmes urbanistiques complexes avant de pouvoir s'attaquer à leur financement, qu'il soit privé ou public. Des rénovations de bâtiments communaux sont prévues. Celles-ci prendront en compte l'amélioration de leur efficacité énergétique. Plusieurs cantons et villes en Suisse ont déclaré l'urgence climatique, mais ces cantons et ces villes ont les moyens de leurs ambitions. Elles peuvent notamment agir sur leurs transports publics, parce qu'elles disposent d'un réseau qui ne peut être qu'amélioré. Par leur taille, toute action sur leur territoire peut avoir ne serait-ce qu'un petit impact sur le climat au niveau suisse, voire européen. Si nous prenons l'exemple du canton de Genève, nous parlons tout de même d'une population de 509'000 habitants à fin 2020. Le canton de Neuchâtel compte pour sa part près de 176'000 habitants au 31 décembre 2021. Le canton de Berne comptait 1'043'000 habitants à fin 2020. C'est dire que c'est à un niveau aussi élevé que des mesures peuvent commencer à avoir un impact pour la Suisse et/ou l'Europe. Ce sont des actions à une échelle de population suffisamment grande et avec un tissu industriel conséquent qui pourront amener à de réels résultats sur l'amélioration du climat, car un grand nombre d'outils seront disponibles, tant au niveaux légaux, financiers que de soutien logistique aux communes. Les autorités neuvevilloises et son administration sont sensibles aux notions de protection de l'environnement et de durabilité depuis longtemps déjà. Comme preuve de cette vieille sensibilité, nous citerons que La Neuveville est une "Commune amie des forêts anciennes" depuis 1998. Ce projet avait été lancé à l'époque par le Bruno-Manser-Fonds de Bâle. Depuis, notre administration utilise du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council). Depuis longtemps déjà, le tri des déchets est organisé au sein de l'administration pour le PET, le papier, le carton, les piles et les capsules à café. Des mesures d'ordre urbanistique sont prévues, notamment dans le prochain plan d'aménagement local (PAL). Au sens du Conseil municipal, il vaut mieux continuer à promouvoir des mesures qui sont réalisables à notre niveau et ainsi contribuer à la durabilité. Déclarer l'urgence climatique pourrait amener notre Commune à regarder le problème avec des œillères qui pourraient faciliter l'adoption de solutions « faciles », parce que réalisables à son niveau, comme l'électrification des flottes de véhicules municipaux, dont on peut discuter de l'énergie grise qu'ils engendrent, au détriment d'initiatives plus porteuses qui nécessitent des relations avec les autres entités qui l'entourent ou dont elle fait partie, notamment le canton. La solution aura un impact si elle est faite à l'échelle de territoires et d'écosystèmes les plus complets possibles et non pas uniquement à l'échelle d'une localité de 3'884 habitants à fin 2021. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal recommande le rejet de cette motion. »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : n'a rien à ajouter au message. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Frésard, PSN : *"Au Parti socialiste, nous croyons que les petits cailloux font les grandes routes. Une déclaration d'intention est le premier pas pour entamer le changement. Il y a des réflexions qui peuvent être menées à tous les niveaux. Comme vous le savez, le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) donne des informations sur l'urgence à donner à cette problématique. Comme dit l'adage attribué à Sénèque : "Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles qu'on ne le fait pas, c'est parce qu'on ne les fait pas qu'elles sont difficiles." Aussi, le Parti socialiste vous recommande d'accepter cette motion."*

Mme A. Honsberger, PLR : *"Le Parti libéral-radical remercie Mme le Maire pour sa prise de position détaillée. Bien que nous soyons sensibles aux questions climatiques, comme par exemple en soutenant le projet de construction d'un parc photovoltaïque, en ce qui concerne la question de l'urgence climatique, le Parti libéral-radical partage l'avis du Conseil municipal et recommande le rejet de la motion."*

M. C. Voisard, PVN : *"En lisant la réponse du Conseil municipal, je pense à deux fables : celle du colibri, qui s'attaque avec ses maigres moyens à un incendie de forêt, mais avec succès grâce à l'exemple qu'il montre, et à la fable des trois singes, qui se bouchent les yeux, les oreilles et la bouche en espérant qu'ainsi rien de mal ne leur arrivera. Pour ma part je préfère la première. Il n'est ni question de se donner bonne conscience, ni de nous fournir un alibi. Il est trop tard pour jouer à cela. Les propos très alarmistes pour notre propre avenir, venant par exemple des spécialistes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et du secrétaire général des Nations Unies, nous le rappellent douloureusement. Déclarer l'urgence climatique ne serait d'aucune utilité si les autorités chargées de la conduite de cette commune voulaient sciemment se détourner de la problématique climatique et environnementale, mais je sais que ce n'est pas le cas. Il faudrait dans ce cas des instruments plus contraignants, ce que nous n'avons pas voulu. C'est bien à dessein que cette motion se veut générale. Des chartes, des déclarations, des adhésions à des groupements divers et d'autres instruments non contraignants, il y en a bien des exemples et leur mise en œuvre dépend de la bonne ou de la mauvaise volonté des élus. Une déclaration d'urgence climatique se veut un instrument qui, s'il est adopté, nous liera moralement, et non juridiquement, ni financièrement, dans nos prises de décisions. Ce n'est pas une liste de projets à réaliser, car ce serait contre-productif. Cette déclaration ne créerait aucune dépense liée. Elle n'obligerait pas à dépenser plus mais inciterait à réfléchir comment dépenser mieux. Les arguments financiers avancés par le Conseil municipal sont donc mauvais. Oui, La Neuveville n'est pas grande. Mais il n'y a pas de petite ville, il n'y a que de petites ambitions. Croyez-vous que notre impact climatique soit proportionnellement plus petit que celui d'un Biennois ou d'un Genevois ? Non bien sûr. On l'a constaté dans le programme de législature et encore dans les prévisions pour cette année. La préoccupation climatique serait totalement absente, s'il n'y avait pas le dossier Cité de l'énergie qui est un minimum. Vous mentionnez l'article constitutionnel cantonal sur le climat, plébiscité à La Neuveville, mais nous ne savons pas encore vers quoi sa mise en œuvre nous mènera. De toute manière, une déclaration d'urgence climatique ne pourra en aucun cas entrer en contradiction avec les obligations qui découleront peut-être de cet article. Sauf à considérer que ce qui peut se faire à La Neuveville, à notre niveau, dans nos moyens et dans nos compétences ne sera qu'une goutte d'eau qui de toute façon ne servira à rien, nous devons*

nous engager plus fortement. Je suis persuadé que la plupart d'entre vous en sont conscients, voire convaincus. Mais ce qui est important encore : cette déclaration d'urgence climatique sera aussi un signal donné à tous les acteurs concernés. A commencer par la population en général et nos entreprises. Il n'est pas question ici de les obliger à quoi que ce soit, mais en leur montrant que leurs autorités sont préoccupées et s'engagent à mettre en œuvre ce qui est dans leurs moyens et dans leurs compétences, cela incitera d'autres à s'engager aussi. Comme dans la fable du colibri. Par conséquent, tenant compte qu'il s'agit de mettre en place un instrument réellement utile, qui n'engendre pas de coûts supplémentaires et ne va pas au-delà de nos compétences, les Vert·e·s vous remercient de soutenir cette motion. "

M. T. Gutmann, UDC : est d'accord avec les conclusions de M. C. Voisard et comprend aussi la position du Conseil municipal, mais il pense que chacun doit d'abord s'engager de manière individuelle pour protéger notre environnement. Il propose de refuser cette motion.

M. L. Longo, PLR : indique au nom du Parti libéral-radical qu'il comprend aussi la problématique et les défis que nous posent les changements climatiques. Il relève que, de manière personnelle, il préfère être un colibri et un singe avec des ambitions qu'un colibri et un signe qui approuve une urgence climatique comme un coup d'épée dans l'eau du lac de Bienne. Il encourage le Conseil municipal et les élus à prendre leurs responsabilités face à l'urgence climatique avec des propositions concrètes. Il souhaite que les élus se rassemblent autour de projets communs réalisables à l'échelle communale comme par exemple la centrale photovoltaïque, l'aboutissement de la cité de l'énergie et la transition énergétique communale. Il encourage d'attendre les impulsions du canton et ne pas faire cavalier seul et ainsi soutenir toutes les propositions faites dans ce sens dans la part du canton.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe que le Conseil municipal, depuis son entrée en fonction, à tout instant, a tenu compte de ces aspects. Déclarer l'urgence climatique, c'est un peu opposer le dogmatisme au pragmatisme. Le Conseil municipal est dans le pragmatisme chaque jour avec ses services.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***par 14 voix positives, 19 voix négatives, le Conseil général refuse cette motion.***

15. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Cochet/A. Honsberger) "Actualisation des subventions" (A. Kurth)

Position du Conseil municipal : *"M. Matthieu Cochet et Mme Anne Honsberger (PLR) demandent à ce que le soutien financier attribué aux associations et autres groupes d'intérêts soit passé en revue et actualisé. Le but de la motion est d'établir un inventaire des divers engagements de la commune, d'examiner le bien-fondé des subventions et de résilier les engagements non pertinents. Développement : Afin d'apporter le support d'analyse adéquat, le département des finances a préparé une liste Excel répertoriant toutes les subventions communales, avec indication des montants. Le responsable du département des loisirs, sport, culture, ainsi que le chancelier municipal seront invités à participer à une séance de la commission des finances dans le courant de l'année 2022 lors de laquelle sera analysée la liste des subventions communales. Cette rencontre permettra une analyse approfondie du bien-fondé des subventions actuellement versées par la Commune. Les résultats de cette analyse seront présentés aux partis par le biais de leur commissaire membre de la commission des finances. Conclusion : Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion. "*

M. A. Kurth, conseiller municipal : informe qu'une liste exhaustive de toutes les subventions accordées par la Commune a été élaborée. Dans un deuxième temps, elle va être présentée en détail à la commission des finances et, puisqu'une majorité de ces subventions sont attribuées au département sports, loisirs et culture, M. Louis est invité à prendre position. L'idée est que la commission des finances prenne position sur chacune de ces subventions, qu'une conclusion soit établie et que les informations soient relayées dans les différents partis. Il propose d'accepter cette motion et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme H. Wingo, PSN : *"Le Parti socialiste neuvevillois approuve la motion "Actualisation des subventions". Toutefois, l'idée de cette démarche ne doit pas être de supprimer les subventions qui garantissent la qualité de vie de La Neuveville. Elle doit déboucher sur une manière d'attribuer des subventions transparentes et égalitaires. Le bien-fondé d'une subvention doit être basé sur des critères consensuels clairs. N'oublions pas que l'attractivité de La Neuveville tient également à sa culture, son paysage, ses offres de proximité et ses sociétés. "*

M. M. Cochet, PLR : remercie le Conseil municipal pour l'attention portée à cette motion. Il relève que c'est un sujet qui lui est cher d'être attentif aux dépenses de la Commune. Il est satisfait de la proposition du Conseil municipal en ajoutant que cela ne doit pas être un exercice unique, mais régulier. Il rejoint Mme H. Wingo sur la pertinence de ces subventions et pense qu'il faut s'interroger sur leur impact. Il rappelle qu'il est important que les élus soient attentifs à toutes les dépenses de la Commune. Au nom du Parti libéral-radical, il recommande d'accepter cette motion.

Mme S. Mamie, PVN : Le Parti Les Vert·e·s soutient la motion.

M. C. Louis, PVN : indique que, lorsqu'on parle de subventions, il est souvent pensé à de l'argent cash. C'est pourquoi, il invite également à analyser les services qui sont rendus par la Commune lors de manifestations.

M. T. Gutmann, UDC : *"Le soutien aux sociétés et la transparence nous semblent importants et le Parti UDC soutient cette motion. "*

M. L. Longo, PLR : souhaite savoir si la commission des loisirs va traiter les conclusions faites par la commission des finances.

M. A. Louis, conseiller municipal : répond que la commission des finances n'a pas de compétences pour réduire ces dépenses. Les conclusions de la commission des finances seront alors traitées par la commission des loisirs.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion dans le sens proposé par le Conseil municipal.***

16. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Nicolet) « Prenons soin du poumon de La Neuveville » (C. Ferrier/A. Kurth)

Position du Conseil municipal : *"Le Parti Forum neuvevillois propose d'offrir au Conseil municipal les moyens de poursuivre les investissements nécessaires d'une part à l'aménagement de Saint-Joux et d'autre part à la rénovation et adaptation des infrastructures existantes de cet endroit. Suite à la stabilisation de la rive et la réouverture du site au public, il propose d'investir dans des équipements d'aménagement et dans la rénovation des infrastructures existantes. Il demande d'allouer au Conseil municipal un budget pour l'acquisition et l'installation de mobilier de plage, tel que bancs abrités, pergolas, chaises longues massives en bois ou en béton, ainsi que pour l'installation de douches extérieures dignes de ce magnifique endroit. Il demande également au Conseil municipal de planifier la modification et la rénovation des WC du restaurant afin de les rendre accessibles durant toute l'année et de profiter de cette démarche afin d'évaluer la possibilité de proposer des douches chaudes payantes aux différents utilisateurs de Saint-Joux. Développement : La stabilisation de la rive du lac et la mise en place des enrochements se sont terminées en février 2022. Des travaux de remise en état des revêtements seront entrepris prochainement. Le sol sera revêtu de groise vers les emplacements dédiés aux grils, et une surface en gazon stabilisé couvrira la partie centrale. Le coût de fourniture et de mise en place de ce mobilier n'a pas pu encore être estimé. Le site est déjà pourvu de douches extérieures, la première en contrebas du restaurant, et la deuxième vers la zone de baignade des familles, à proximité du Pumptrack. Ces deux douches permettent aux baigneurs de se rincer après leur baignade. Le Conseil municipal ne prévoit pas de douches fermées. En effet, selon l'expérience sur d'autres sites, ces installations font l'objet de dégradations et deviennent rapidement insalubres. La plupart du temps ces installations sont rapidement fermées pour ne pas imposer leur nettoyage aux employés communaux. Par contre, le Conseil communal étudie la possibilité d'ouvrir au public les WC du restaurant avec la mise en place d'une porte ouverte grâce à une minuterie. Les WC seraient ainsi accessibles la journée pendant les périodes de baignade. L'ouverture de la porte pourrait aussi se faire par un code pour les clients du restaurant et pour certains utilisateurs hors de la période d'ouverture. Le coût de ces modifications est estimé à environ CHF 10'000.-. Par contre, il n'y a pas de possibilité de construire des douches dans le local. Conclusion : Le Conseil municipal propose au Conseil général de transformer la motion en postulat et de l'accepter. "*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que les travaux sont terminés, la consolidation est en place. Des travaux de sol vont être faits au mois d'avril 2022. Le plan pour la mise en place de mobilier a été revu et discuté par le Conseil municipal. Si vous acceptez la transformation de la motion en postulat, nous pourrons exécuter cela dans les plus brefs délais pour mettre la touche finale à St-Joux.

M. A. Kurth, conseiller municipal : ajoute que l'étude de faisabilité a été faite concernant les toilettes publiques à St-Joux. Moyennant quelques petites adaptations et modifications, nous pourrions proposer des toilettes publiques avec un système d'ouverture et fermeture automatisé, avec code, pour que les utilisateurs du restaurant puissent également y accéder sur une période un peu plus longue que le public. Si la motion est acceptée, nous pourrons aller de l'avant pour ce projet. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Nicolet, FOR : remercie le Conseil municipal de répondre à la motion. Il est d'accord de la transformer en postulat. Il suggère d'ouvrir la possibilité à la population de sponsoriser quelques bancs

publics, pratique qui se fait dans certaines communes, et est persuadé que certains citoyens seraient prêts à faire ce geste pour St-Joux. Il accepte la transformation de cette motion en postulat et propose d'accepter ledit postulat.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que le Conseil municipal a déjà discuté de la possibilité de sponsoring pour des bancs à St-Joux. Il informe avoir déjà reçu des propositions de sponsors pour des palmiers. Il va travailler avec M. A. Louis sur ce sponsoring pour que chaque citoyen puisse y participer.

Mme O. Andrey, PLR : *"Après 20 ans de fermeture, nous sommes heureux que la zone de St-Joux soit de nouveau accessible. Effectivement, de nouveaux aménagements sont les bienvenus. Les toilettes ouvertes au public apportent un confort non négligeable et pourquoi ne pas en ajouter dans la zone est de St-Joux. Nous pensons que les améliorations de la zone de St-Joux doivent être réfléchies, planifiées dans le cadre d'un concept global et à longue échéance, comme par exemple pour les toilettes, douches, places de parc, zone de sport et loisirs, éventuellement un plongeoir. Le Parti libéral-radical vous propose d'accepter la transformation de la motion en postulat et se réjouit de l'ouverture cet été. "*

Mme V. Stöpfer, PSN : *"Une grande partie de la population neuvevilloise fréquente St-Joux, lieu attractif et magnifique, qui amène aussi son lot de touristes. Au vu de cette belle situation, il est donc indispensable d'avoir des infrastructures en rapport et que tout le monde ait accès à des installations qui respectent les normes d'hygiène ainsi que des équipement d'aménagement adéquats. Le Parti socialiste neuvevillois accepte la transformation de cette motion. "*

M. R. Mamie, PVN : *"Le Parti Les Vert·e·s de La Neuveville est favorable à cette motion, transformée en postulat. Il souhaiterait que la gestion des déchets à St-Joux soit incluse dans le concept qui sera proposé par le Conseil municipal. Actuellement, tous les déchets émis par les utilisateurs du site finissent dans un seul container. L'utilisation de containers de verre, de pet et d'autres déchets généraux serait judicieuse. Concernant la problématique des WC décrite dans la position du Conseil municipal, le Parti Les Vert·e·s propose l'étude de l'installation de toilettes sèches. "*

M. T. Gutmann, UDC : recommande d'accepter ce postulat.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général prend note de la transformation de cette motion en postulat et approuve ledit postulat.***

17. Position CM et décision CG sur le postulat FOR (C. Känel) « Etudier les possibilités de valoriser les déchets plastiques » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : *"Le Parti Forum neuvevillois affirme que limiter au maximum la production de déchets superflus est la première mesure à adopter et la plus efficace pour protéger notre environnement. Mais en attendant d'atteindre cet objectif idéal, les matières plastiques constituent des matériaux précieux et efficaces. Nous nous devons donc d'étudier les différentes possibilités de valorisation de ces déchets plastiques en tenant compte des avantages et inconvénients des diverses méthodes. Il demande au Conseil municipal d'étudier la possibilité de mettre en place une filière de recyclage du plastique, notamment en se renseignant auprès de l'Office fédéral de l'environnement et en prenant contact avec la ville de Bienne qui propose à ses citoyens des sacs pour le recyclage du plastique. Développement : Actuellement, la déchetterie de La Neuveville ne récupère que les bouteilles de boisson en PET. Les citoyens ont toutefois la possibilité de déposer les bouteilles en plastique dans les supermarchés de la commune. Les autres déchets plastiques ne sont pas recyclés et doivent être placés dans les sacs rouges taxés pour les déchets urbains incinérables. Le Conseil municipal a prévu d'étudier un plan de gestion des déchets en 2022. Ce plan étudiera non seulement le ramassage des déchets urbains incinérables et des déchets verts, mais aussi la gestion de la déchetterie. Dans ce cadre, la récupération des plastiques sera étudiée. Une fois ce plan validé par le Conseil municipal, des mesures seront mises en place, et si le recyclage des déchets plastiques offre des avantages écologiques, mais aussi financiers, il sera mis en place. Conclusion : Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat. "*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : le Conseil municipal recommande d'accepter ce postulat. Un bon nombre d'entre vous vont régulièrement à la déchetterie et vous pouvez constater quelques changements drastiques. Ce n'est que le début du travail entrepris en début d'année afin d'améliorer la gestion de nos déchets. Il signale que des observations ont été faites sur la fréquentation de la déchetterie et relève qu'il y a beaucoup à faire à cause d'entreprises qui abusent de cette flexibilité. Il reviendra en temps voulu avec des propositions de changement de règlement. Il demande l'entrée en matière.

M. C. Louis, PVN : indique que Les Vert·e·s soutiennent ce postulat. Toutes les pistes permettant de valoriser au mieux nos déchets méritent d'être étudiées et nous saluons les efforts entrepris en début d'année par le département de la gestion du territoire et pour les projets qui sont entrepris actuellement.

Mme A. V. Petrig, PSN : relève que cela va dans le bon sens. Le Parti socialiste recommande d'accepter ce postulat.

M. T. Gutmann, UDC : félicite la Commune pour les travaux entrepris à la déchetterie. Il relève que l'ordre et la propreté règnent. L'UDC soutient ce postulat.

Mme C. Känel, FOR : remercie le département de la gestion du territoire pour sa réponse et se réjouit du nouveau plan de gestion des déchets 2022.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.***

18. Rapport CM en réponse à la motion PVN (S. Mamie) "Mise en place de la Charte des jardins dans notre commune" (A. Louis)

Rapport du Conseil municipal : *"La Municipalité de La Neuveville s'efforce dans la mesure du possible de respecter les principes de la Charte des Jardins. Etant donné que la commission des loisirs a refusé de prendre en charge et d'offrir les emblèmes, le département des loisirs se chargera principalement de la promotion. Il transmettra par ailleurs au parti des "Vert·e·s La Neuveville" les 30 premières inscriptions, afin qu'ils puissent offrir eux-mêmes, comme proposé lors du Conseil général, les emblèmes mentionnés ci-dessus. En outre, le projet "Le Grand Jardin des Neuvevillois" permettra de mettre en avant notre adhésion à la Charte des Jardins. La promotion de la Charte commencera au printemps. "*

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au rapport.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

19. Rapport CM en réponse à la motion PVN (B. Kraus) "La Neuveville, commune partenaire de la CarteCulture" (A. Louis)

Rapport du Conseil municipal : *"La Municipalité de La Neuveville s'est associée à la Commune de Plateau de Diesse et à la Commune de Nods, afin d'adhérer à l'offre "CarteCulture" de Caritas. Caritas est actuellement en train de s'approcher des différents participants potentiels (établissements, associations, clubs …). Une fois cette démarche terminée, le Service social régional et le département des loisirs se chargeront d'en faire la promotion auprès de la population. La motion est donc considérée comme réalisée. "*

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au rapport.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

20. Rapport CM en réponse au postulat PLR (C. Junod) "Aller à l'école en toute sécurité" (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : *"M. Cédric Junod, du Parti libéral-radical, dénonce des situations dangereuses qu'il a constatées sur les trajets des écoles. Il invite le Conseil municipal à examiner concrètement cette problématique : Les voitures qui ne s'arrêtent pas avant "le semi-trottoir" ; Les voitures qui roulent trop vite sur la route cantonale sans se préoccuper que cette zone est à proximité d'une école ; L'absence de passage pour piétons vers la boulangerie Conrad ; Le chaos de voitures du côté nord des écoles. M. Cédric Junod demande que le Conseil municipal étudie la mise en place d'éléments de sécurité dans le but de garantir la sécurité sur le chemin de l'école. Développement : Lors de la séance du Conseil général du 29 septembre 2021, le Conseil municipal a répondu au Conseil général et s'était engagé à étudier et à mettre en place plusieurs mesures. Le Conseil municipal a prévu de lancer les études nécessaires dans le courant de l'année 2022. Les mesures seront mises en place à la suite. Conclusion : Les mesures n'ont pas encore pu être mises en place. Le dossier sera traité en 2022. "*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au rapport.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

21. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture de l'intervention déposée ce soir, dont le titre figure ci-après. Elle fait partie intégrante du procès-verbal.

- Postulat PSN (C. Frésard) *"Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville "*

Développement :

- Postulat PSN (C. Frésard) "Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

22. Questions simples et traitement

M. S. Flückiger, PVN : *"De nombreux véhicules, camionnettes ou remorques sont actuellement stationnés et peu utilisés dans certains secteurs où la densité de stationnement est faible. Est-ce que des actions pour éviter une telle situation ou permettant de faire déplacer ces véhicules dans des zones plus favorables seraient envisageables ? "*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond que son service, respectivement la police administrative, est constamment à la chasse aux véhicules-ventouses,

notamment les camionnettes ou des remorques qui dépassent des cases. Elle n'a pas eu de rappel de nouveaux cas. Elle va examiner cela avec son service.

M. C. Louis, PVN : *"Fin 2021, le Conseil municipal a annoncé l'abandon du projet de chauffage à distance pour La Neuveville. Dans le communiqué, il est indiqué que le Conseil municipal va se concentrer sur des projets énergétiques jugés plus intéressants. Quelles sont les pistes actuellement étudiées pour favoriser une production énergétique indigène et décarbonée ? "*

M. A. Schleppy, conseiller municipal : indique qu'il y a deux réponses, la première est une réflexion qui devra être menée au sujet d'un projet photovoltaïque performant qui pourrait être situé dans un terrain, près de la forêt, au-dessus de La Neuveville. La deuxième réflexion est qu'il y a un rebond dans l'installation de panneaux photovoltaïques privés, qui sont une très bonne solution.

M. C. Louis, PVN : *"Lors de la séance du Conseil général du 29 septembre 2021, le Conseil municipal a indiqué avoir remis le mandat au service de l'équipement de soumettre une ordonnance permettant d'utiliser le Fonds spécial "Electricité – Utilisation rationnelle de l'énergie (RECUREN)" d'ici au 31 décembre 2021 en réponse à une interpellation. L'ordonnance permettant d'utiliser ce fonds à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie créé en 2012 est-elle désormais disponible ? "*

M. A. Kurth, conseiller municipal : informe que, pour chaque fonds, il faut un règlement. Ce règlement est en adaptation et rédaction. Il pense que, d'ici le prochain Conseil général, ce fameux fonds pourra être libéré avec le nouveau règlement adéquat.

M. T. Gutmann, UDC : *"La guerre sévit en Europe de l'Est. Une menace de guerre nucléaire inquiète la population. Les bâtiments de la vieille ville et des Faubourgs ne sont souvent pas équipés d'abris. D'après les déclarations du Conseil fédéral, il y a une place d'abri pour chaque citoyen. Où peut-on se renseigner afin de savoir à quel endroit il faut se rendre en cas d'alarme atomique ?"*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe que l'abri des Mornets dispose de 200 places. D'après les informations recueillies auprès notre administrateur des finances, qui est en charge des bâtiments communaux, du service de la gestion du territoire et de la protection civile, il y a 3'229 places privées et publiques à La Neuveville. L'abri des Prés-Guëtins a également une capacité de 61 places. La Confédération, dans ses directives, dit qu'on peut imaginer utiliser ces places avec un surplus de 15 %, ce qui nous amène à 3'710 personnes qui pourraient être abritées dans nos abris.

M. S. Flückiger, PVN et Mme. A. Wingo, PSN : *"Face au nombre grandissant de civils fuyant actuellement la guerre en Ukraine, de nombreuses communes suisses se sont engagées à coordonner l'accueil de réfugié-e-s dans des familles privées ou des bâtiments communaux. Les Verts.e.s et le Parti socialiste de La Neuveville demandent si le Conseil municipal a prévu des actions de soutien."*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe que, lors d'une séance avec Jura bernois.Bienne (Jb.B), il a été clarifié que les informations données concernant l'accueil des réfugiés relèvent des cantons et de la Confédération. Les communes à ce stade n'ont pas de pouvoir particulier. Il y a eu une demande récente faite à toutes les communes pour savoir si nous disposons de locaux. Nous sommes à la recherche de quelque chose plutôt de type "Foyer d'éducation de Prêles", qui puisse accueillir un peu plus qu'une famille. En ce sens, La Neuveville n'a pas de locaux susceptibles d'accueillir dignement des familles de réfugiés. Les démarches faites actuellement sont privées. A La Neuveville, deux familles ont été accueillies généreusement par des Neuvevillois. Elle demande des compléments à Mme L. Glatz afin de savoir combien d'enfants sont scolarisés.

Mme L. Glatz, conseillère municipale : informe qu'un enfant est déjà scolarisé et deux autres arrivent ces prochains jours.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe que, selon le contrôle des habitants, il n'y a encore personne en possession d'un permis S. La Commune va suivre l'arrivée de ces personnes. Les aides devraient venir du canton. Pour rappel, les personnes au bénéfice d'un permis S peuvent bénéficier des transports gratuits, d'une couverture maladie et d'une assurance responsabilité civile. Elle ajoute qu'un geste sera fait par la Commune. Il faut d'abord attendre que les gens obtiennent un permis S, car c'est celui-ci qui détermine leur domicile.

M. C. Junod, PLR : *"Quand va-t-on repeindre le passage piétons entre le Restaurant le Sud et le Avec.?"*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond qu'il y a eu des échanges dernièrement sur ce sujet par rapport aux règles définies pour les zones 30 km/h. Il s'est renseigné plus en détail et informe que le passage piétons peut être conservé.

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire : ajoute que le marquage sera refait aussitôt que les conditions météorologiques le permettent.

Mme C. Frésard, PSN : *"Compte tenu des nombreux manquements à l'entretien du téléréseau mis en lumière par la compagnie Ello, comment la Commune compte garantir un entretien de qualité du téléréseau afin de ne pas se retrouver dans une telle situation ? "*

M. A. Schleppy, conseiller municipal : répond que le service de l'équipement est en train de travailler avec la société Ello afin d'améliorer ce téléréseau.

M. A. Schleppy, conseiller municipal : prend la parole afin de donner une réponse à la question simple posée par M. F. Teutsch, PLR, lors de la séance du 2 décembre 2021 qui était la suivante :
"Maintenant que nous avons modernisé les vieilles stations transformatrices, est-ce que la coupure de courant de la mi-journée pourrait être supprimée ? Est-ce que le pic de midi existe vraiment encore avec la perte de la traditionnelle "pause de midi" influencée par les changements sociétaux de ces dernières années ? ". Il répond : *« Cette coupure peut être supprimée suite à la demande du propriétaire par le biais d'un installateur-électricien qui fera la demande auprès du gestionnaire de réseau de distribution (Service de l'équipement SELN) en envoyant un avis d'installation. Il pourra alors procéder à la désinstallation de ce système si la décision du service de l'équipement est positive. Les coûts de cette opération seront à la charge du propriétaire. "*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond également à la question simple posée par M. F. Teusch, PLR, lors de la séance du Conseil général du 2 décembre 2022, à savoir : *"Suite aux travaux sur le chemin des Marnins et particulièrement sous le sous-voies de Poudeille, j'ai constaté que le chemin était particulièrement exigu et pas très praticable. Est-ce que les services de secours (service du feu, ambulances) sont assurés, même avec cet accès difficile, et sont-ils au courant de ces modifications?"*. Elle répond : *"Pour rappel, les contacts avec les CFF et l'Office fédéral des routes (OFROU) sont réguliers. Nous avons pu avoir une réponse précise de M. Cornaz, responsable du projet CFF, qui est la suivante quant à l'organisation actuelle : Les services "feux bleus" ont à ce jour accès en tout temps sur le chemin des Marnins. En cas d'inaccessibilité ponctuelle au passage inférieur de Poudeille, la direction locale des travaux est en contact direct avec la centrale des pompiers. Pour la suite des travaux avec la fermeture complète du passage inférieur de Poudeille, les discussions sont en cours entre la DLT et les services "feux bleus" pour élaborer un plan d'accès. Un plan d'accès schématique sera réalisé pour renseigner les différents intervenants / services /riverains."*

23. Communications

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe qu'après des travaux laborieux, elle a assisté, accompagnée de M. L. Longo, membre du Syndicat de communes Service des eaux TLN, et M. A. Schleppy, conseiller municipal, à la pose de la première pierre de la Brunnmühle. Il y a deux jours de retard de travaux, ce qui n'est rien par rapport à 7 années d'étude. Le projet démarre et elle invite les membres du Législatif à aller se promener à pied ou à vélo à la limite de Douanne, à la sortie du tunnel, afin de pouvoir admirer le bâtiment qui prend forme.

Mme J. Moeckli, présidente, PSN : rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 23 juin 2022 au Centre des Epancheurs. Elle demande aux membres du Conseil général de transmettre leurs interventions parlementaires à la Chancellerie pour la bonne rédaction du procès-verbal. Elle termine en invitant les membres du Législatif à poursuivre les discussions autour d'un apéritif et souhaite à toutes et tous une belle soirée.

La séance est levée à 21h05.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidende	L'adjointe au chancelier
J. Moeckli	S. Wahlen

Conseil Général du 23.03.2022

Parti Socialiste Neuvevillois

Postulat : Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville

Résumé

La démographie bernoise montre une évolution de la pyramide des âges avec une augmentation des personnes de plus de 65 ans estimée à une croissance de 21% au Jura bernois d'ici 2050. Le renforcement de la politique du 3e âge aura des conséquences sur la qualité de vie et la santé de nos concitoyens et concitoyennes. Aussi, le PSN demande qu'une réflexion soit engagée pour développer une politique active de soutien à la socialisation et à la vie commune pour les ainés et les ainées.

Développement

Actuellement, les statistiques bernoises montrent que la pyramide démographique est en train de changer. Dans le canton de Berne, le pourcentage de personnes de plus de 65 ans va augmenter jusqu'à atteindre 28% d'ici à 2050, celui des personnes de plus de 80 ans va doubler. Un rapport de 2020 du canton intitulé « scénarios d'évolution démographique régionalisée du canton de Berne jusqu'en 2050 » est à ce sujet très éclairant. Plus précisément, l'estimation démographique montre une augmentation des personnes de plus de 65 ans, d'ici à 2050, à 100'000 individus supplémentaires parmi toute la population estimée à 1.15 million, selon un scénario statistique médian. Cette augmentation amènera à atteindre un nombre avoisinant les 330'000 ainé·e·s bernois et bernoises. Cela signifie que d'ici 2050, presque 1 personne sur 3 aura l'âge de 65 ans ou plus (28%). Le canton de Berne qualifie cette augmentation de flagrante, avec un scénario haut d'un accroissement de 115'000 personnes dans la tranche 65 ans et plus, et un scénario bas à une augmentation de 85'000 personnes. Ces chiffres ne doivent pas surprendre, dans la mesure où ils sont en constante augmentation depuis 2011 (188'580) jusqu'en 2020 (222'432), avec une augmentation annuelle entre 3'000 et 4'000 ainé·e·s. Nous devons prendre en compte cette tendance démographique flagrante et penser dès aujourd'hui une politique cohérente qui permet d'intégrer la socialisation et la qualité de vie des personnes concernées. Dans le Jura bernois, il y a des modèles réussis de politique des ainé·e·s, par exemple l'AGAVE de la commune de Valbirse, qui propose une synergie entre association et commune dans le but de défendre le droit des ainé·e·s, de favoriser la participation sociale, de développer les liens intergénérationnels, et de mettre en œuvre la politique du 3e âge.

Actuellement, à La Neuveville, il existe des actions communales en faveur des seniors qui sont vivement appréciées, telles que le repas annuel. **Nous souhaiterions qu'une réflexion soit engagée pour favoriser et visibiliser l'intégration des problématiques spécifiques aux seniors dans notre paysage communal**. Cela comprend une réflexion qui peut s'étaler à plusieurs niveaux, mais qui peut aborder des questions d'accès à l'information et aux infrastructures. Pour stimuler cet accès, nous demandons au Conseil Municipal **qu'un budget pour créer une association des ainé·e·s** soit étudié et élaboré sous la dépendance du dicastère du social afin de :

- Rassembler et communiquer les offres destinées aux personnes retraitées tout au long de l'année ;
- Visibiliser les associations et services destinés aux seniors dans des brochures ponctuelles ;
- Soutenir et stimuler les mouvements associatifs spontanés proposant des activités spécifiquement ciblées pour les seniors ;
- Susciter de nouvelles activités ciblées pour les ainé·e·s par un soutien financier ou logistique en mettant à disposition des locaux communaux faciles d'accès, et diffusant ces offres par les canaux habituels.

Par ce postulat, le PS souhaite également rendre La Neuveville agréable pour tous ses citoyens et citoyennes et attractive pour de futur·e·s nouveaux et nouvelles habitant·e·s.

Pour le Parti Socialiste Neuvevillois

Caroline Frésard

Municipalité de La Neuveville
Reçu 21 MARS 2022
ADM | ECO | EQU | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.neuveville.ch

Avis de construction

Requérante : Boucherie Junod, M. Cédric Junod, Rue de la Tour 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Société Technique, Rue de la Gare 13, 2074 Marin.

Emplacement : parcelles nos 256 et 257, aux lieux-dits : "Rue de la Tour 1 et 3", commune de La Neuveville.

Projet : remplacement de 5 fenêtres par de nouvelles fenêtres en bois dans le local de production au rez-de-chaussée et pose de panneaux publicitaires sur le pilier existant devant l'entrée du magasin

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier «Vieille Ville».

Recensement arch. : objets C, digne de conservation (parcelle no 256) et digne de protection, sous contrat depuis le 13 février 2003 (parcelle no 257), ensemble bâti A.

Dérogation : art. 6.1 du règlement de quartier "Vieille Ville".

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 mai 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 avril 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Ancien district de La Neuveville

SYNDICAT DE COMMUNES DU CENTRE REGIONAL DE COMPETENCES ET DE PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS - 2720 TRAMELAN

Convocation à l'assemblée des délégués ordinaire du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation:

jeudi 09 juin 2022 à 19h30
en salle 1 du CRC et de PCi du Jura bernois
à la Rue du Pont 20, 2720 Tramelan

Ordre du jour

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV n° 65 de l'assemblée des délégués du 02 décembre 2021- demande de modification du pt. 4 selon l'OSSM
4. Information du cdt.
5. Crédit d'engagement de CHF 50'000 – projet structure antichute
6. Comptes 2021
   6.1 Présentation des comptes
   6.2 Rapport succinct de l'OVC relatif à la vérification des comptes annuels 2021
   6.3 Approbation des comptes
   6.4 Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2021
7. Divers et imprévus

Tramelan, le 07.04.2022

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCi du Jura bernois

Le Président : Dave von Kaenel

La secrétaire : Paulina Pfenninger

La Fondation Suisse de Cardiologie encourage la recherche, conseille les patientes et patients et motive pour la prévention par la vie saine.

Merci cordialement pour votre soutien. Numéro de compte pour les dons : 10-65-0
www.swissheart.ch

Fondation Suisse de Cardiologie

Nouvelles de l'administration

Votation populaire du 15 mai 2022 donner plus de poids aux projets populaires

Le 15 mai 2022, les électrices et les électeurs du canton de Berne voteront sur une modification de la Constitution cantonale qui donne aux projets populaires la priorité sur les projets alternatifs du Grand Conseil.

Le Grand Conseil a adopté une modification en ce sens de la Constitution cantonale le 29 novembre 2021. Cet objet sera soumis au vote le dimanche 15 mai 2022 parce que toute modification constitutionnelle doit impérativement recevoir l'aval du corps électoral.

Priorité des projets populaires sur les projets alternatifs du parlement cantonal

L'instrument du projet alternatif permet au Grand Conseil de soumettre deux variantes à une votation populaire. De leur côté, les électrices et les électeurs disposent du projet populaire pour soumettre des propositions concrètes sur certains projets du parlement et déclencher une votation à ce sujet.

Mais à l'heure actuelle, il n'est plus possible de déposer un projet populaire dès lors que la majorité du Grand Conseil a adopté un projet alternatif. Or, le parlement cantonal a recouru au projet alternatif à plusieurs reprises par le passé pour des raisons tactiques, afin de faire obstacle à des projets populaires qu'il n'appelait pas de ses vœux. Cela ne sera plus possible si la modification de la Constitution soumise à votation est acceptée. Elle prévoit en effet que le dépôt d'un projet populaire rende caduc un projet alternatif qui aurait été adopté auparavant par le Grand Conseil.

Une large majorité parlementaire pour la modification constitutionnelle

Le Grand Conseil recommande aux électrices et aux électeurs par 121 voix contre 21 et trois abstentions de voter Oui. Au vu de l'utilisation faite jusqu'ici du projet alternatif, la très grande majorité du parlement est convaincue que les choses doivent changer : il faut que cet outil ne puisse plus être exploité à des fins tactiques. Une minorité du Grand Conseil, en revanche, souhaite maintenir le dispositif en vigueur, estimant que rien ne justifie de le modifier et que la priorité donnée au projet populaire affaiblirait le parlement.

Le Conseil-exécutif a pris connaissance du projet. Il soutient la majorité parlementaire et se rallie à son argumentation, qu'il juge juste.

Informations complémentaires :
www.be.ch/votations

Ukraine : les travaux pour l'hébergement temporaire au Viererfeld avancent vite

Les travaux de construction de logements temporaires sur le terrain du Viererfeld avancent vite. Des étapes importantes ont pu être franchies grâce à l'excellente collaboration entre tous les intervenants et à la forte mobilisation de la ville de Berne. Une demande de permis de construire a été déposée et le démarrage anticipé des travaux a été autorisé. Le projet respecte les prescriptions en vigueur en matière de construction ainsi que les charges applicables à la construction d'hébergements d'urgence et de centres d'accueil pour des personnes ayant fui leur pays.

Les travaux de terrassement devraient être terminés après Pâques, suite à quoi les fondations en gravier seront posées. La terre enlevée peut être mise en décharge, mais elle est également utilisée pour créer une protection visuelle et acoustique. L'alimentation en eau et électricité, l'évacuation des eaux usées, le raccordement à Internet, etc, ont été étudiés avec des spécialistes, qui suivront l'exécution de ces travaux.

Selon la planification, les premières unités d'habitation mobiles seront installées fin avril ou début mai 2022. Elles pourront être mises en service après la pose des équipements intérieurs. La mise en service des unités se fera en plusieurs étapes. Un premier groupe d'environ 200 personnes pourra s'y installer durant la deuxième quinzaine de mai. Les autres unités seront montées progressivement et le site pourra accueillir à terme jusqu'à 1000 personnes ayant fui l'Ukraine.

Hotline du canton de Berne pour les familles d'accueil et les personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine : du lundi - vendredi, de 8h00 à 17h00 ; téléphone : +41 31 636 98 80 ; courriel : info.ukraine.gsi@be.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Avril

Lundi	25	8.00 h - 12.00 h
Samedi	30	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

La société de gym de Nods est à la recherche de plusieurs personnes motivées pour compléter son équipe de moniteurs-trices Jeunesse.

Vous aimez le sport et aimez le partager ; débutant (FSG offre la possibilité de faire des cours J&S) ou expérimenté ; et vous avez plaisir à une activité annexe rémunérée, alors n'hésitez pas à prendre contact avec la secrétaire Isabelle par mail isa@fmx.ch ou au 079 659 14 05.

Une équipe de jeunes motivés, plein d'énergie et aimant le sport vous attendent.

Le comité FSG Nods

Avis de construction

Requérante : Alexandre Baratta, Pierre-Grise 13, 2518 Nods

Auteur du projet : N. Marti SA, gare 3a, 2520 La Neuveville

Projet : Remplacement de la chaudière électrique par une pompe à chaleur extérieure, en façade Nord-Est, sur RF 2327 du ban de Nods, Pierre-Grise 13, 2518 Nods

Zone : Zone d'habitation 1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 22.04.2022

Administration communale

La SDN, en collaboration avec Peter Naegeli coach sportif (kona-coaching.com), vous propose des entrainements de course à pied structurés, variés et motivants.

Ces cours sont ouverts à tous les sportifs qui souhaitent s'épanouir dans la course à pied, passer un moment sportif convivial en groupe et qui désirent progresser grâce à un coach expérimenté et motivant. Les coureurs de tous niveaux sont les bienvenus.

- **Du 25 avril au 4 juillet**
- **Chaque lundi soir de 18h45 à 19h45**
- Rdv au parking du ski de fond de Nods (parking sur la route de Chasseral)
- 10.- par entraînement

Durant ces entraînements, diverses activités vous seront proposées. Courses sur différents terrains, intervalles training, diverses longueurs des courses...

Pour les sportifs motivés, inscription au 079 204 54 03

Peter et le comité de la SDN

Nouvelles de l'administration

Grave infraction à la législation sur la protection des animaux

Quelque 130 porcelets morts ont été découverts lors de l'inspection d'une exploitation agricole dans le canton de Berne. Il a par ailleurs été constaté que les porcs étaient détenus dans des conditions déplorables. L'Office des affaires vétérinaires a ouvert une procédure pour infraction à la législation sur la protection des animaux. Le responsable de l'exploitation fera l'objet d'une dénonciation pénale. Les porcs vivants ont été transférés dans d'autres exploitations.

Un cas grave d'infraction à la protection animale a été constaté lors de l'inspection d'une exploitation agricole. L'exploitation était connue de l'Office des affaires vétérinaires, qui l'avait contrôlée à plusieurs reprises au cours des 14 mois précédents et ordonné des mesures. Le responsable de l'exploitation, dépassé pour des raisons de santé, avait été encadré ces dernières semaines. Malgré les mesures prises, quelque 130 porcelets morts ont été trouvés lors d'une nouvelle inspection réalisée cette semaine. Il s'agissait en majorité de cadavres frais de nouveau-nés et d'individus âgés de quelques semaines. À la naissance, les porcelets ont besoin de soins assidus et professionnels. Sans ces soins, ils meurent rapidement, ce qui s'est manifestement passé dans ce cas.

L'Office des affaires vétérinaires a fait transférer le jour même les porcs encore vivants dans une autre exploitation. Les taureaux ont été vendus et une aide d'exploitation externe a été mise en place pour le reste du cheptel bovin.

Ouverture d'une procédure pour infraction à la législation sur la protection des animaux

L'Office des affaires vétérinaires a ouvert une procédure pour infraction à la législation sur la protection des animaux. Le chef d'exploitation fera l'objet d'une dénonciation pénale. Pour des raisons de protection de la personnalité, l'Office des affaires vétérinaires ne divulgue aucun renseignement concernant le responsable et l'emplacement de l'exploitation. Une procédure étant en cours, il n'est pas possible de fournir d'autres informations sur ce cas.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Jeudi-Vendredi	26.05.2022	27.05.2022	Ascension
Lundi	06.06.2022		Pentecôte
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 2ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

23 avril, 7 mai, 21 mai, 4 juin, 18 juin

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

FERMETURE AU TRAFIC

Route cantonale n° 1325 : Front. NE/BE - Nods - (Frinvillier) - Romont - front. BE/SO Commune: Orvin

230.20359 / Renouvellement - Chaussée: Orvin,traversée

Tronçon: **Orvin, Rte de Sonville, depuis le bâtiment sis Rte de Sonville 22 jusqu'au carrefour Route de Sonville - Le Coin (carrefour non compris, accès Le Coin possible)**

Durée: **Du mardi 19 avril à 7h00**
au vendredi 8 juillet 2022 à 16h30

Exceptions : Aucune

Conduite de la circulation : Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.
Un itinéraire de déviation est prévu dans les deux sens, par la rive Nord du lac de Bienne (Frinvillier - Bienne - La Neuveville - Prêles – Lamboing et vice versa).

Restrictions : Interdiction générale de circuler dans les 2 sens.
Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route, excepté le trafic piétonnier.

Motif de la mesure : Travaux de génie civil routier, de revêtement et de pavage.

Notices légales : En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de génie civil routier, de revêtement et de pavage étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 31 mars 2022
Office des ponts et chaussées

RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS AVIS AUX CITOYENS

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison de l'Ascension, la tournée du jeudi 26 mai 2022 sera donc avancée **au mercredi 25 mai 2022.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

DÉCHETTERIES VERTES DÉCHETS NON-COMPOSTABLES

Pour rappel, les déchetteries vertes peuvent recevoir, **pour les détenteurs des vignettes vertes,** uniquement les déchets suivants :

branches, déchets de jardin, gazon, épluchures.

Nous vous remercions de vous conformer à ces prescriptions.

L'administration communale

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Mercredi 4 mai 2022 - Rendez-vous à 16h00
Battoir de Diesse

Lors de cette rencontre, nous fêterons tous nos jubilaires de 80 ans, 85 ans, 90 ans et plus, de la Commune mixte de Plateau de Diesse. A cette occasion, nous aimerions partager avec vous un moment d'amitié et de convivialité.

Pour cette cérémonie, **que vous soyez jubilaire ou non, vous devez vous inscrire jusqu'au mercredi 27 avril 2022.**

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel **au Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois d'avril.

Cérémonie des jubilaires du 4 mai 2022
au Battoir de Diesse

(Inscription obligatoire pour tous)

Nom : .....

Nombre de personnes : .....

Prénom : .....

Localité : .....

Transport : NON ◯ OUI ◯

No de tél. .....

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au mercredi 27 avril 2022

ACCUEIL DES NOUVEAUX RETRAITÉS

L'association Jura bernois Bienne,
organise une journée d'accueil pour les nouveaux retraités.

Cette invitation aura lieu le 25 mai prochain dès 17heures à la Salle des fêtes de Reconvilier.

Programme :

17h00 – 17h30	Ouverture des portes. Visite libre des stands des associations
17h30 – 17h50	Partie officielle : Accueil par M. Pascal Balli, Président Commission politique 3e âge du Jura bernois Présentation de prestations en faveur des aînés dans la région
17h50 – 18h45	La retraite sous l'angle psycho-affectif, M. Costantino Serafini, Responsable AvantAge Suisse-romande.
Dès 18h45	Conclusion et apéritif

Si vous souhaitez y participer, nous vous prions de bien vouloir remplir de bulletin d'inscription ci- dessous et de le retourner à l'adresse suivante:

Pro Senectute Arc Jurassien
Ch. de la Forge 1
2710 Tavannes

BULLETIN D'INSCRIPTION
à l'accueil des nouveaux-elles retraités-es du Jura bernois, du 25 mai 2022 à la salle des fêtes de Reconvilier

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : .....

Localité : .....

☐ Je participerai à l'évènement

☐ J'aimerais proposer ou profiter du co-voiturage

Mon Numéro de téléphone : .....

A retourner jusqu'au 10 mai 2022 à
Possibilité de s'inscrire également par téléphone 032 886 83 80
ou par courriel; gerard.bonvallat@ne.ch

Date : ..... Signature : .....

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

Nouvelles de l'administration

Le canton accroît le cofinancement des mesures de protection des minorités

Selon le service de renseignement de la Confédération, les organisations juives et musulmanes en Suisse sont exposées à une menace accrue d'actes de terrorisme et d'extrémisme violent depuis quelques années. Le canton de Berne salue donc la hausse prévue des moyens fournis par la Confédération pour cofinancer des mesures de protection. Il augmentera lui aussi ses contributions annuelles à partir de 2023.

Dans le canton de Berne, les minorités ayant un besoin de protection particulier peuvent, depuis deux ans déjà, soumettre aux autorités une demande de contribution financière pour la mise en œuvre de mesures de protection architectoniques, techniques et organisationnelles et pour la formation dans les domaines de la gestion des risques et de la prévention des menaces. Le canton ne soutient toutefois que les mesures destinées à des minorités auxquelles la Confédération a déjà accepté d'apporter une aide financière après en avoir vérifié la nécessité et la pertinence.

Un soutien financier désormais aussi pour les frais courants

Selon une évaluation du service de renseignement de la Confédération, les organisations juives et musulmanes en Suisse sont exposées à un risque accru d'actes de terrorisme et d'extrémisme violent depuis quelques années. Pour les prévenir, la Confédération a donc décidé d'accroître son soutien en faisant passer le montant de ses aides de 500'000 francs à 2,5 millions de francs à partir de 2023. Dans le cadre d'un programme d'impulsion, elle entend mettre à disposition, entre 2023 et 2028, 500'000 francs de plus par année pour soutenir la mise en place de mesures architectoniques et techniques de protection et 1,5 million de francs supplémentaires pour couvrir les frais courants, notamment pour le personnel de sécurité engagé. Parallèlement, la Confédération attend des cantons qu'ils intensifient eux aussi leur soutien financier à ces mesures.

Soutien maximum porté à 250'000 francs par année

Le Conseil-exécutif est disposé à relever de 50'000 à 250'000 francs par an le cofinancement des mesures de protection supplémentaires indispensables des minorités dans le canton de Berne et de contribuer au financement des mesures que la Confédération a reconnues et approuvées. Les demandes peuvent être adressées à la Police cantonale avant leur réalisation mais après l'approbation de l'aide par la Confédération.

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 22 avril
Cultes dans les homes. 10h à Mon Repos et 10h45 à Montagu
Dimanche 24 avril
Culte à la Blanche-Église à 10h.
Diacre Jean-Marc Leresche ; orgue : Sara Gerber
Texte Luc 24, 13-35 : Des pas sur nos routes
Cantiques : 34-11, 34-14, 36-03, 49-13, 47-12
Mercredi 27 avril
10h, partage et prière biblique à la salle Schwander
Jeudi 28 avril
14h30, maison de paroisse : après-midi jeux. Divers jeux seront à disposition scrabbles et autres. Mais vous pouvez aussi venir avec votre propre jeu de société !
Bienvenue sans s'annoncer pour passer un joyeux moment ! Collation offerte !
Dimanche 1er mai
17h, culte Clin Dieu régional à l'église de Diesse
La Blanche église est ouverte tous les jours de 9h à 18h

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch
Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09
Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag 14. April
10.30 Uhr, Rebbaumuseum Hof Ligerz: Gottesdienst zum Hoferöffnungsfest. Mit Pfr. Peter von Salis und Matjaz Placet (Akkordeon).
Pikettdienst
21. Februar bis 8. Mai: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)
www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale
Dimanche 24 avril, à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption.
Fête de l'amour
Vous fêtez cette année un anniversaire de mariage (religieux) de 5 ans (et ses multiples) ? Dimanche 15 mai, lors de la messe de 10h à Ste-Marie, tous les couples jubilaires inscrits seront fêtés. Inscriptions : jusqu'au 30 avril. Tél. 032 329 56 01.
Assemblée de paroisse de La Neuveville
Une date à retenir : elle se tiendra lundi 20 juin à 20h dans la grande salle sous l'église. L'ordre du jour suivra.
communaute.francophone@kathbielbienne.ch

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 24 avril
Culte à Diesse, 10h, thème: Zachée ou, de quoi dépend la valeur de notre vie ?, service de voiture.
Dimanche 1er mai
Culte Clin Dieu, à Diesse, 17h, culte intergénérationnel, vivre la joie de la rencontre et du partage entre jeunes et moins jeunes (pas de service de voiture)
Fenêtre Ouverte
Vendredi 6 mai, 19h30-21h, Maison de paroisse de Diesse, Rencontre témoignage avec Nicole Tille, auteure du livre: "Vivre debout avec une jambe en main". Comment faire face aux défis de la vie quand on a perdu une jambe à la suite d' un accident !
Entrée libre, collecte.
Service de voiture
9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.
Contact
Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80.
Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 24 avril
10h, culte à Diesse.
Mardi 26 avril
9h à la cure, lecture biblique et prière.
Dimanche 1er mai
17h à Diesse, culte Clin Dieu, préparé par des jeunes.
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site
www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Ch. des Ecluses 33, rendez-vous chaque samedi à :
9h30 : Partage de la parole (EDS)
10h30 : Culte, louange et prédication
Pasteur Christian Goetschalckx tél. +41 78 694 19 05

Appel d'urgence

Tél. 117	**Police, appel d'urgence**
Tél. 118	**Feu, appel d'urgence**
Tél. 144	**Ambulances, appel d'urgence**
Tél. 145	**Intoxications, appel d'urgence**
Tél. 147	**Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste
0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre. Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Nous avons le plaisir de vous informer que le musée ouvrira ses portes dès le samedi 30 avril et dimanche 1er mai 2022 de 14h30 à 17h30, contribution libre.
Vous pourrez découvrir notre nouvelle exposition temporaire intitulée "Ville d'étude et de séjour" qui raconte la vie en pensions et pensionnats du XVIIIe au XXe siècles.
Le vernissage aura lieu le samedi 30 avril à 17h.
Nous nous réjouissons de votre visite.
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Fête d'ouverture : dimanche 24 avril
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches du 24 avril au 30 octobre 2022 de 13h30 à 17h
Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	23.4	20h30	Heidi Happy
Vendredi	6.5	20h30	Brigitte Rosset
Samedi	7.5.	20h30	**Brigitte Rosset supplémentaire**